

DOCUMENT DE RÉFLEXION No. 300

Pas une erreur, mais un système : LE COMMERCE INFORMEL TRANSFRONTALIER EN AFRIQUE DE L'OUEST

Par Poorva Karkare, Bruce Byiers, Philomena Apiko et Mounirou Kane

Juillet 2021

Les échanges commerciaux intra-africains sont dans une large mesure informels, à petite échelle, transfrontaliers et non comptabilisés. L'importance du commerce informel transfrontalier (CIT) et de fait la nécessité d'en tenir compte dans les politiques publiques est de plus en plus reconnue, notamment en raison de la place prépondérante qu'y occupent les femmes. La dimension du CIT que les programmes d'appui extérieurs cherchent à traiter et les raisons qui les poussent à le faire ne sont, en revanche, pas très claires.

Cette étude se penche sur le « problème » du CIT et la façon de le « traiter ». Au travers d'un examen des perspectives des commerçants, de l'État et des agents frontaliers, elle met en exergue les contextes complexes et les produits idiosyncrasiques du CIT ; il en ressort que le commerce informel tient moins de l'anomalie - comme le suggère la politique commerciale officielle - que d'une gamme de combinaisons possibles, qui sont les produits de l'interaction entre commerçants et agents frontaliers, dans le cadre d'un système plus large. Les aspects visibles du CIT qui semblent entraver la formalisation ne sont que la partie visible de l'iceberg, alors qu'une série de facteurs et de relations importants, mais sous la surface, conditionnent et perpétuent cette pratique.

Notre conclusion est que les approches qui ciblent directement le CIT (sous l'angle du renforcement des capacités ou de la simplification des procédures complexes aux frontières, par exemple) peuvent, certes, infléchir dans une certaine mesure les dynamiques existantes, mais qu'elles ont peu de chances de modifier les incitations au commerce informel eu égard aux relations structurelles qui le sous-tendent. Le CIT étant conditionné par des facteurs contextuels spécifiques, il convient d'entrevoir des approches propres à chaque zone frontalière. Bien qu'elles s'inscrivent dans un horizon temporel plus long, des approches plus indirectes pourraient se concentrer sur la création d'alternatives économiques.

Table des matières

Remerciements.....	iii
Sigles et acronymes	iii
Résumé analytique	v
1. Introduction.....	1
2. Resituer le commerce informel transfrontalier dans son contexte - quel problème et pour qui ?	2
3. Points de vue sur le CIT	4
Cadrage des problématiques	4
Le CIT, selon le point de vue du commerçant.....	5
Le CIT, selon le point de vue de l'État	12
Le CIT, selon le point de vue des agents frontaliers	14
Le CIT, un système complexe	16
4. Approches régionales du CIT en Afrique de l'Ouest.....	19
Le CIT dans les programmes et accord commerciaux régionaux.....	19
Politiques de simplification des procédures	19
Politiques et programmes d'appui et d'information	23
5. Implications du « traitement » du CIT.....	25
Qu'est-ce que tout cela signifie ?	25
Implications pour les politiques et programmes d'appui extérieurs.....	26
Bibliographie.....	28

Liste des encadrés

Encadré 1. Commerce informel, vulnérabilité et COVID-19	7
Encadré 2. Le genre dans le CIT.....	10
Encadré 3. Une taxonomie des interactions à la frontière	17
Encadré 4. Commerce / contrebande d'or artisanal au travers du CIT	18
Encadré 5. Le régime commercial simplifié du COMESA	22
Encadré 6. Le programme pour la facilitation des échanges en Afrique de l'Ouest.....	24

Liste des figures

Figure 1. La part invisible des systèmes de commerce informel transfrontalier	vii
Figure 2. L'emploi féminin dans le système alimentaire ouest-africain	10
Figure 3. Comparaison entre la participation des femmes dans l'agriculture et leur accès aux services	11
Figure 4. Certification requise à l'entrée / la sortie d'un pays, dans le cadre du régime commercial simplifié du COMESA.....	22

Liste des tables

Table 1. Motivations et produits des interactions avec les agents frontaliers commerciaux	5
---	---

Remerciements

Les auteurs de ce document tiennent à remercier plusieurs personnes pour leurs précieuses contributions et révisions, en particulier Jan Vanheukelom, Cheikh Tidiane Dieye, Cecilia d'Alessandro et Paulina Bizzotto Molina. Les infographies ont été préparées par Dominika Sulcova et Catarina Farinha. Merci également à Inna Perova et à l'équipe de communication de l'ECDPM pour la mise en page et la préparation de la publication.

Ce document fait partie d'une série d'analyses rendues possibles grâce au financement du ministère des affaires étrangères des Pays-Bas dans le cadre du programme de Facilitation des échanges en Afrique de l'Ouest (FEAO) ainsi que dans le cadre plus large de son action dans la région. La FEAO est un programme pluriannuel financé par trois partenaires de développement : le ministère néerlandais des affaires étrangères, l'agence américaine pour le développement international (USAID) et l'Union européenne (UE). Parmi les partenaires de sa mise en œuvre figurent la Banque mondiale et l'agence allemande pour le développement international (GIZ). La Communauté économique des États d'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) et l'Union économique et monétaire ouest-africaine (UEMOA) ainsi que les pays de la région en sont les bénéficiaires.

Sigles et acronymes

AOCTAH	Association ouest-africaine du commerce transfrontalier des produits alimentaires, agrosylvo-pastoraux et halieutiques
CAE	Communauté d'Afrique de l'Est
CCI	Chambre de commerce internationale
CEA	Commission économique pour l'Afrique des Nations Unies (<i>UNECA</i>)
CEDEAO	Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest
CIT	commerce informel transfrontalier
CNUCED	Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement
COMESA	Marché commun de l'Afrique de l'Est et de l'Afrique australe
DIPA	Déclaration d'importation de produits alimentaires
ECDPM	Centre européen de gestion des politiques de développement
FEAO	Facilitation des échanges en Afrique de l'Ouest
BNT	Barrière non tarifaire
OGM	Organisme génétiquement modifié
OIT	Organisation internationale du travail
OSIWA	<i>Open Society Initiative for West Africa</i>
PAP	Plan d'actions prioritaires
PIB	Produit intérieur brut
PME	Petites et moyennes entreprises
PNDC	Politique nationale de développement du commerce
PRFE	Programme régional de facilitation des échanges
PSE	Plan Sénégal Émergent
RCS	Régime commercial simplifié
RDC	République démocratique du Congo
SLE	Schéma de libéralisation des échanges de la CEDEAO
SPS	Sanitaire et phytosanitaire
TEC	Tarif extérieur commun
TOAM	<i>Trade Obstacle Alert Mechanism</i>

TPC	Taxe préférentielle communautaire
UA	Union africaine
UE	Union européenne
UEMOA	Union économique et monétaire ouest-africaine
UPS	<i>United Parcel Service</i>
USAID	Agence américaine pour le développement international
ZLE	Zone de libre-échange
ZLECAF	Zone de libre-échange continentale africaine

Résumé analytique

Les statistiques officielles sous-estiment la véritable ampleur du commerce intra-africain en raison de l'importante proportion d'échanges à petite échelle, non comptabilisés et informels. La pertinence politique du commerce informel transfrontalier (CIT) est de plus en plus reconnue, notamment en raison de la place prépondérante qu'y occupent les femmes. La dimension du CIT que les programmes d'appui extérieurs cherchent à traiter et les raisons qui les poussent à le faire ne sont, en revanche, pas très claires.

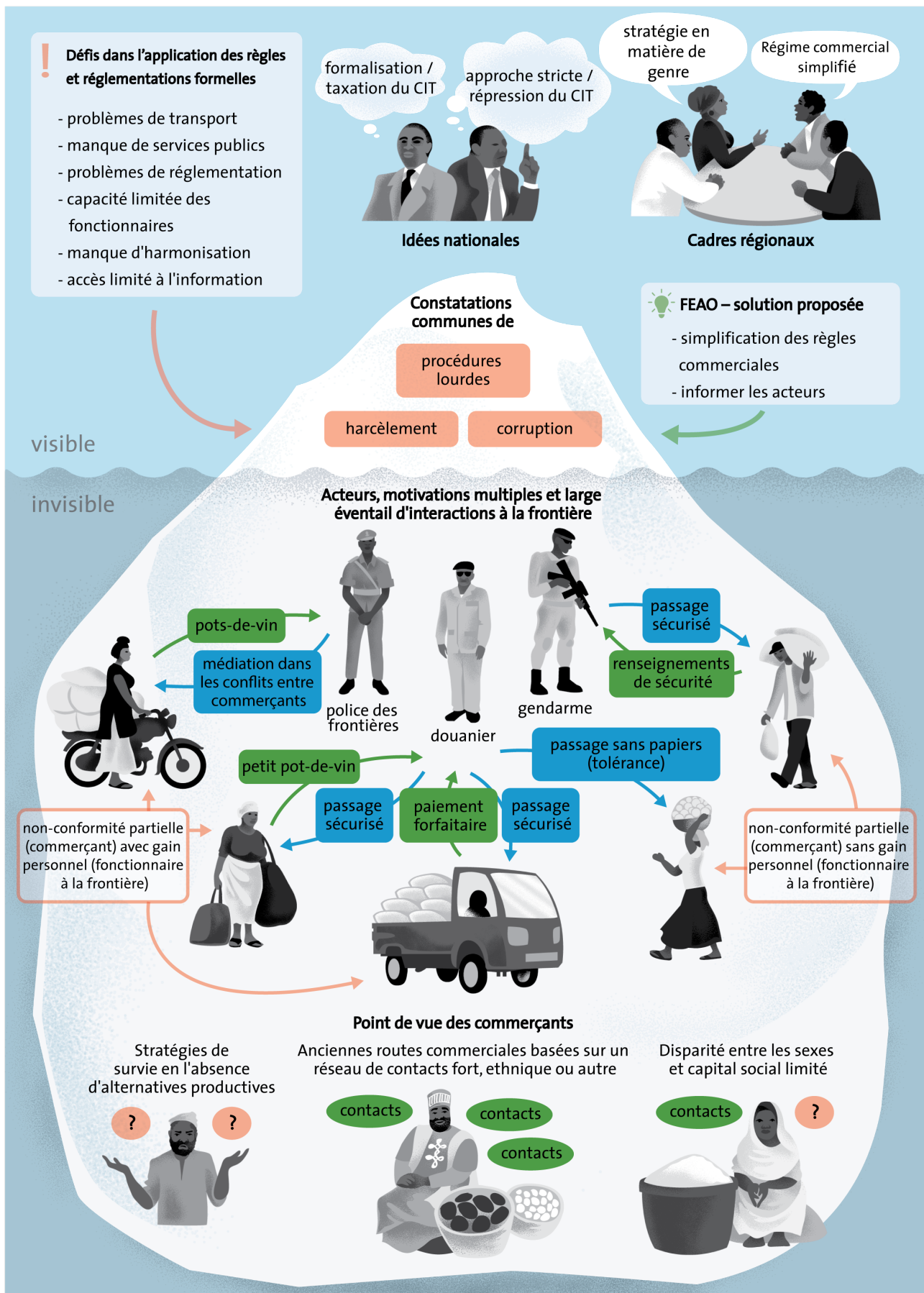
Il y a de nombreuses raisons à cela, dont l'absence de définition cohérente. Le terme « informel » englobe différents paramètres tels que les motivations, les acteurs impliqués, le type ou la façon de commercer, ce qui complique l'élaboration d'interventions politiques. En dehors des commerçants proprement dits, plusieurs autres acteurs étatiques et non étatiques concernés par cette activité ont chacun leur point de vue sur la question.

Cette étude cherche à examiner le « problème » du CIT et la façon de le « traiter ». Ce faisant, elle remet en question les principaux postulats qui sous-tendent les programmes communs de prise en charge du CIT, et avant tout l'idée selon laquelle la complexité des procédures frontalières et le manque de capacités et/ou d'information entraînent les commerçants dans un cycle de pauvreté, les femmes étant particulièrement exposées à des faits de harcèlement de la part des agents frontaliers. L'examen isolé, puis recoupé des perspectives des commerçants, de l'État et des agents frontaliers fait apparaître les contextes complexes et les produits idiosyncrasiques du CIT et laisse à penser que le commerce informel tient moins de l'anomalie que voudrait nous faire croire la politique commerciale officielle que d'une gamme de combinaisons possibles, produits de l'interaction entre les commerçants et les agents frontaliers lorsque la conformité et l'application de la loi ne sont que deux facteurs parmi d'autres. En d'autres termes, les aspects visibles du CIT qui semblent entraver la formalisation ne sont que la partie visible de l'iceberg, alors qu'une série de facteurs et de relations importants, mais sous la surface, conditionnent et perpétuent cette pratique.

Outre les considérations de temps et de coût, les informations et les capacités permettant de mieux se conformer aux procédures frontalières et le manque d'alternatives en termes d'occupation productive, le CIT est également motivé par les perceptions de l'État et le souci du capital social et des maillages sociaux. Tous les États ne veulent pas non plus réglementer le CIT pour les mêmes motifs : la génération de revenus, les risques sanitaires liés aux marchandises échangées, la sécurité (la lutte contre l'extrémisme, par exemple) et le développement économique (la politique industrielle, par exemple) entrent en ligne de compte à des degrés divers. Les fonctionnaires aux frontières, chargés d'appliquer les politiques nationales, doivent à leur tour trouver un équilibre entre ces considérations et les réalités sociales (locales), tout en cherchant souvent à compléter leurs propres salaires. Le produit des interactions entre les agents frontaliers et les commerçants informels est donc tout à fait singulier.

Malgré les nombreux cadres politiques et programmes formels mis en place au niveau continental et régional ouest-africain, et malgré l'appui substantiel fourni par les partenaires extérieurs, un déclin du CIT paraît peu probable. Il ressort de notre analyse documentaire que le CIT est profondément ancré dans les dynamiques institutionnelles et comportementales. Certes, la simplification des procédures, le renforcement des capacités et d'autres politiques ciblant directement le CIT peuvent infléchir dans une certaine mesure les dynamiques existantes, mais ces démarches ont peu de chances de perturber les incitations au commerce informel face à des structures relationnelles aussi profondément ancrées. Paradoxalement, les restrictions sur les mouvements frontaliers dues à la COVID-19 ont probablement créé par endroit des dynamiques d'entraide chez les commerçants informels.

Les politiques et approches qui ciblent directement le CIT devraient pour le moins énoncer clairement leur objectif et agir en fonction de la situation propre à chaque frontière et du large éventail d'interactions informelles qui s'y déploient. Les accords commerciaux formels n'influenceront qu'un petit sous-ensemble de ces interactions. Bien qu'elles s'inscrivent dans un horizon temporel plus long, des approches plus indirectes pourraient se concentrer sur la création d'alternatives économiques, notamment aux frontières et à proximité de celles-ci, là où le CIT joue les premiers rôles. Parmi les autres outils à explorer plus avant, citons les chartes des parties prenantes, comme celles qui ont été expérimentées dans d'autres régions, et les voies et moyens de rendre les processus commerciaux simplifiés effectivement simples.



1. Introduction

Les échanges intra-africains sont dans une large mesure informels, à petite échelle, transfrontaliers et non comptabilisés. Certaines études vont jusqu'à dire que leur volume dépasserait celui des échanges formels entre de nombreux pays et leurs voisins. Selon une estimation, le commerce informel transfrontalier (CIT) contribue à faire vivre quelque 43 % de la population d'Afrique subsaharienne, y compris des personnes vulnérables, surtout des femmes ([AWDF 2017](#)). Le CIT joue un rôle clé sur le plan de la sécurité alimentaire : en Afrique de l'Ouest, par exemple, le CIT des aliments de base représente environ 30% du total des échanges régionaux ([Bouët et al. 2020](#)). Le CIT peut passer aussi bien par les postes frontières officiels que par des frontières poreuses et peu sûres, et donc revêtir des formes très diverses.

Les chercheurs et les praticiens du développement se préoccupent généralement des défis auxquels sont confrontés les petits commerçants informels, les femmes en particulier. Les choses sont cependant moins claires eu égard à ce qu'implique « le traitement » du CIT, ou ce qu'est la véritable nature de la « problématique », du fait notamment d'un manque d'informations quant à l'échelle et à la nature de ces échanges et, il faut bien l'avouer, de l'absence de définition cohérente. Une prise en compte insuffisante de la véritable nature multidimensionnelle du CIT et des raisons de sa diversité, d'une part, et les interrogations concernant la faisabilité et la finalité des interventions politiques, d'autre part, ont abouti à des réponses politiques souvent basées sur des hypothèses qui ne résistent pas à l'examen. Sans parler de l'autre défi que constitue l'absence d'études empiriques suffisantes sur la dynamique des frontières, dans les régions frontalières fragiles notamment.

Les approches politiques relatives au CIT ont tendance à se concentrer sur les moyens de subsistance et les droits humains, en fournissant des informations aux commerçants, en renforçant leurs capacités, ou en réduisant les obstacles à la formalisation par la simplification des procédures et des processus ([Bouët et al. 2018](#), par exemple).¹ Compte tenu de son importance au sein des échanges régionaux, le CIT fait souvent partie des pôles d'attention des organismes et programmes continentaux et régionaux, où la prévalence des femmes introduit un aspect de genre.

En Afrique de l'Ouest, la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) et l'Union économique et monétaire ouest-africaine (UEMOA) ont mis en place, avec l'aide de plusieurs partenaires de développement, des projets et des programmes visant à réduire les obstacles au commerce régional et à faciliter celui-ci. Les programmes d'appui extérieur visant à traiter la question du commerce informel selon une approche descendante n'ont toutefois enregistré que des résultats généralement mitigés.

La présente étude analyse la problématique du CIT et ce qu'impliquerait son « traitement ». Elle examine la complexité des réalités à la frontière en juxtaposant le point de vue des commerçants informels à celui de l'État et des agents frontaliers et en décrivant le fruit de leurs interactions. Il ressort clairement de cette analyse que le CIT s'inscrit en réalité dans un « système d'informalité » plus large. Cette assertion sera illustrée par des éléments factuels tirés des études disponibles, bien qu'il y ait un cruel manque d'investissement dans la recherche sur le terrain pour comprendre les dynamiques frontalières dans des contextes généralement fragiles. En démêlant cet écheveau, notre étude montre la voie à suivre pour différentes politiques et programmes. Elle ne se contente pas d'examiner les micro-dynamiques aux frontières ; elle les relie à un débat plus large sur l'État et l'environnement macro-économique, du point de vue du manque d'opportunités productives alternatives.

¹ Dans ce document consacré au CIT, l'IFPRI écrit que : « les données relatives aux déterminants du CIT et les discussions que nous avons eues avec les parties prenantes nous laissent à penser que les politiques devraient s'employer à réduire les coûts actuels du commerce formel et à prendre des mesures positives incitant les commerçants et les producteurs à se tourner vers l'économie formelle, de manière à éviter la perte de potentiel économique qui découle du commerce informel. »

Le reste de ce document se découpe comme suit : le point 2 contextualise la discussion autour du CIT en tant que « problème » ouest-africain. Le point 3 décrit le commerce informel selon trois points de vue différents : celui des commerçants, celui de l'État et celui des agents frontaliers, offrant ainsi un aperçu des différents types d'interactions et de dynamiques en jeu à la frontière. Le point 4 examine brièvement les réponses régionales (CEDEAO, UEMOA) et continentales au CIT. Enfin, la section 5 décrit quelques implications pour les partenaires extérieurs et, plus largement, pour les décideurs politiques.

2. Resituer le commerce informel transfrontalier dans son contexte – quel problème et pour qui ?

Cette section resitue certaines des discussions sur le CIT dans leur contexte, en examinant ce qu'est véritablement le « problème » du CIT, et pour qui. Ce point de départ est crucial pour réfléchir à l'objet et à la démarche des politiques visant à « traiter » le commerce informel ou à « interagir » avec lui.

Le « commerce informel » couvre un large éventail d'activités, qui toutes engendrent des défis pour les programmes visant à « traiter » le CIT. Celui-ci peut varier en fonction d'une série de caractéristiques :

1. le type d'acteur : cela va du petit commerçant qui se lance dans une activité de survie au gros négociant organisé en dehors de la sphère formelle ;
2. les motivations ou les incitations, y compris l'évitement des taxes, impôts et autres contrôles réglementaires pour faire du profit ou l'évitement pour des raisons plus « légitimes » telles que les coûts élevés ;
3. le type de marchandises échangées, qu'il s'agisse de marchandises licites/légales comme les fruits et légumes, de marchandises fortement réglementées comme le riz ou les produits chimiques, ou de marchandises illégales comme les drogues et les armes ;
4. l'environnement réglementaire : s'agit-il d'entreprises enregistrées ou non, sont-elles enregistrées pour une activité commerciale ou non, négocient-elles des marchandises réglementées ou non, etc.
5. les institutions de conformité : procédures lourdes ou compliquées qui peuvent facilement faire basculer l'activité vers l'informel ; et, comme nous le verrons,
6. les mécanismes au travers desquels du CIT s'effectue entre les commerçants et les agents frontaliers.

Il serait évidemment utile d'avoir une définition pratique du CIT, mais il n'y a eu que peu d'études complètes ou de réflexion conceptuelle à ce sujet ([Kahiya et Kadirov 2020](#)). Dit de manière générale, le degré de conformité chez les particuliers et les entreprises qui pratiquent le CIT est à géométrie variable : cela va de l'individu non enregistré ou de l'entreprise non enregistrée qui exerce une activité commerciale non conforme à des entreprises tout à fait officielles qui se situent dans un spectre de conformité ([Afreximbank 2020](#) ; [Bouët et al. 2020](#)). Le concept englobe différents phénomènes tels que « le petit commerce transfrontalier », « le commerce transfrontalier non enregistré » (qui n'est pas forcément petit), « le commerce illégal » et « la contrebande » ([Afreximbank 2020](#)). Comme l'indiquent Bouët et al. ([2018](#)), autant le politique met généralement l'accent sur les biens légaux qui s'échangent sans être enregistrés ni soumis aux contraintes fiscales et réglementaires, autant les programmes de développement mettent souvent l'accent sur le commerce à petite échelle plutôt que sur l'évitement à grande échelle, même si ce dernier peut inclure le portage transfrontalier à petite échelle. Notre document se concentre davantage sur les petits commerçants transfrontaliers que sur l'évitement à grande échelle ou la contrebande par des réseaux organisés.

Le CIT est plus répandu en Afrique que dans d'autres régions en développement du globe et représente une part importante de l'activité économique ([Koroma et al. 2017](#)).² Vu son ampleur en Afrique, le CIT constitue un paramètre important du développement socio-économique et de l'intégration régionale de ce continent.

Mais surtout, **la façon de percevoir le CIT varie d'une partie prenante à l'autre**. Pour les ménages, le CIT est un moyen de survivre ou d'augmenter des revenus qui, sinon, seraient précaires tout en évitant les coûts liés au respect des règles et réglementations commerciales imposées par l'État ; or ce non-respect (ou la non-conformité, si vous préférez) pose une série de problèmes à l'État et à ses organismes. Certes, le CIT permet de fournir des biens et des services bon marché aux consommateurs par-delà les frontières ([Afrika et Ajumbo 2012](#)) – d'où une certaine justification morale au non-respect des procédures formelles – mais il laisse les pouvoirs publics devant une série de problèmes et de préoccupations à gérer, en lien avec la sécurité, les risques sanitaires, la politique industrielle et la concurrence, la gestion des postes frontières, etc.

Cette diversité de points de vue sur le CIT interpelle les décideurs politiques nationaux et régionaux autant que les programmes des partenaires de développement qui cherchent à « traiter » le CIT ou à « interagir » avec lui. Quels objectifs poursuivent-ils ? Cherchent-ils à réduire la pauvreté et à protéger les moyens de subsistance, à protéger et à autonomiser les femmes, en laissant la conformité de côté ? Ou bien mettent-ils l'accent sur l'augmentation des recettes de l'État, en préconisant la conformité pour bifurquer vers l'activité formelle tout en protégeant la santé et la sécurité ? Pour ceux qui interagissent avec le CIT ou avec les commerçants, le CIT n'est pas forcément un problème à résoudre, ce qui complique encore la tâche des décideurs politiques.

Si certains considèrent le CIT comme un problème à « éradiquer », d'autres y voient le résultat d'une réglementation excessive et rigide et, du coup, préconisent des réformes institutionnelles qui assurent un « **environnement réglementaire habilitant** » ([Kahiya et Kadirov 2020](#)). De plus en plus de voix s'élèvent par ailleurs pour qu'on apporte un soutien aux commerçants informels par le biais du **renforcement des capacités**. De ce point de vue, la lourdeur des procédures et le manque de connaissances à leur sujet entraînent une augmentation du temps et des coûts pour les petits commerçants informels, tout en augmentant le risque d'abus, ce qui maintient les commerçant(e)s dans un cercle vicieux de pauvreté ([Banque mondiale 2020](#)).³ Les programmes d'appui cherchent donc à « traiter » le « problème » du CIT primo, en assurant la sécurité des commerçants informels, notamment par la fourniture d'informations et de formations sur leurs droits et secundo, en simplifiant les procédures pour les petits commerçants (afin d'encourager au moins un certain degré de formalisation, mais sans que cela ne soit explicite).

Bien que légitimes, ces objectifs se fondent sur l'hypothèse qu'une fois informés de leurs droits, les commerçants en général, et les commerçantes en particulier, seront moins en proie à la corruption et aux abus ([Brenton et al. 2013](#), par exemple). Dans cette optique, les commerçant et commerçantes informels apparaissent comme des victimes d'abus qui les ont amenés à fuir les canaux formels. On postule en outre que les interventions du programme réduiront le coût du commerce et amélioreront l'efficacité aux frontières, ce qui augmentera les opportunités pour les petits commerçants. Il s'ensuit qu'une simplification des procédures réduira les possibilités d'exploitation des commerçants par les agents frontaliers en retirant à ces derniers tout pouvoir discrétionnaire dans l'application des règles.

Chaque partie prenante perçoit les opportunités, les défis ou les problèmes liés au CIT à sa façon. Ce document problématise donc la notion de « problème » du CIT et analyse le point de vue de trois parties prenantes essentielles : les commerçants, l'État et les agents frontaliers.

² [Why the extent of intra-African trade is much higher than commonly believed—and what this means for the AfCFTA](#), Brookings, Kahiya et Kadirov (2020). Cet article donne un aperçu complet des études relatives au CIT en Afrique subsaharienne.

³ Vidéo « [Small-scale, Cross-border Trade in West Africa](#) »

3. Points de vue sur le CIT

Cadrage des problématiques

Cette section s'appuie sur la littérature et de récentes études empiriques consacrées au CIT pour décrire les points de vue de trois catégories de parties prenantes impliquées – ou ayant un intérêt – dans cette forme de commerce, à savoir les commerçants, l'État et les agents frontaliers. Chaque fois que nous avons pu le faire, nous avons nuancé notre propos pour montrer les différentes dynamiques de CIT en jeu au niveau des corridors, en nous appuyant notamment sur un travail de terrain limité concernant le corridor Dakar-Bamako.⁴

Une compréhension plus nuancée des caractéristiques essentielles et des dynamiques en jeu entre ces différentes catégories contribuera à éclairer le débat autour des implications entre les acteurs régionaux et externes intéressés par cette question. Cela peut notamment contribuer à positionner correctement le curseur d'ambition des stratégies d'engagement et des programmes de soutien, en soulignant la nécessité de prendre en compte de manière plus explicite le contexte local et l'économie politique plus large des postes frontières.⁵

L'idée que nous développons dans cette section est la suivante : du point de vue d'un commerçant informel, il existe différentes raisons de s'engager dans le CIT, et différentes manières d'échapper, de se plier ou de s'adapter aux procédures frontalières. Autrement dit, chaque commerçant a le choix entre plusieurs attitudes. Idem pour l'État, qui peut envisager le CIT sous l'angle d'une intervention active pour faire rentrer les commerçants dans le circuit formel afin qu'ils contribuent à ses recettes, ou sous l'angle de la « répression » lorsqu'il considère que le CIT va l'encontre des intérêts nationaux de sécurité ou de la politique industrielle. Cette attitude se reflète ensuite dans le mandat donné aux agents frontaliers, dont le pouvoir discrétionnaire équivaut à un savant dosage entre application des règles, exercice du pouvoir et du contrôle sur le commerçant (impuissant) et réponse aux réalités sociales. « Traiter » le CIT revient en partie à comprendre les interactions et les points de vue spécifiques de ces trois catégories de parties prenantes à chaque frontière.

Les motivations des commerçants dessinent un large éventail qui va de la non-conformité à la volonté de se conformer pleinement en passant par la conformité partielle, tandis que celles des agents frontaliers vont de la non-application à l'application intégrale et correcte en passant par la sollicitation de pots-de-vin. Le schéma simplifié de la table 1 montre que la conformité totale n'est véritablement envisageable que dans deux des neuf produits et que, même dans ces cas, il faut des agents motivés et efficaces face à des commerçants désireux de se conformer aux règlements. L'application intégrale, lorsque le commerçant cherche à éviter totalement celle-ci, peut en revanche déboucher soit sur la conformité, soit l'évitement total. Tous les autres produits incluent une part de tractations, qui peut conduire à la conformité mais aussi au versement de pots-de-vin. Le reste de cette section est consacré à

⁴ Les auteurs ont entrepris un travail de terrain au Sénégal dans le cadre de cette étude. Un atelier a été organisé à Tambacounda, dans l'est du Sénégal, près de la frontière avec le Mali, auquel ont pris part divers commerçants, représentants de groupes de commerçants, transporteurs et fonctionnaires de l'État, notamment de la police aux frontières, des douanes, de l'office national des eaux et forêts, de la gendarmerie, tant du Sénégal que du Mali. L'équipe a interviewé une série d'acteurs et a visité la frontière à Kidira.

⁵ Un des éléments clés abordés sous ce point concerne l'interaction entre les acteurs et les institutions qui les entourent, au sens « northien ». Selon North (1990), les institutions sont « les règles du jeu d'une société », où l'on retrouve à la fois des règles « formelles », à savoir des positions, des stratégies, des constitutions ou des lois publiées officiellement, et des règles « informelles », qui s'apparentent davantage à des codes de conduite ou à des normes de comportement implicites ou convenues de manière informelle. Plutôt que d'être binaires, ou opposés l'un à l'autre, les deux types d'institutions interagissent et s'influencent mutuellement en permanence, façonnant ainsi les comportements et les incitations. Comme nous l'avons vu ici, cette coexistence de règles du jeu formelles et informelles joue un rôle clé dans la manière et les raisons pour lesquelles il y a du CIT, ainsi que dans la manière dont les différents acteurs impliqués le perçoivent, avec les implications qui en découlent pour interagir avec ce commerce par le biais de politiques et de programmes de soutien.

l'analyse de ces différents points de vue et produits. Le principal défi, évoqué à la fin de cette section, est que l'information et la formation des commerçants et des agents frontaliers n'ont d'incidence que sur les deux produits intermédiaires sur les neuf que compte ce schéma simplifié. Il apparaît en outre que les différents points de vue, quels qu'ils soient, sont conditionnés par des facteurs plus larges, que nous abordons dans la section suivante.

Table 1. Motivations et produits des interactions avec les agents frontaliers commerciaux

		NIVEAU D'APPLICATION PAR LES AGENTS FRONTALIERS		
		Application intégrale	Mal informé / tolérant	Application de la loi / sollicitation de pots-de-vin
NIVEAU DE CONFORMITÉ DU COMMERÇANT	Veut totalement se conformer	Conformité totale	Négociation / conformité	Négociation / pots-de-vin
	Se conformerait s'il savait comment faire	Conformité totale	Négociation / pots-de-vin	Pots-de-vin
	Veut totalement éviter	Conformité totale ou évitement total	Négociation ou évitement total	Pots-de-vin ou évitement total

Source : les auteurs, à partir de Gallien et Weigand, 2021.

Le CIT, selon le point de vue du commerçant

Caractéristiques principales

Il ressort d'une récente enquête menée le long des six corridors prioritaires⁶ de la FEAO qu'une grande partie des commerçants qui traversent les frontières sont des jeunes, peu scolarisés, qui dirigent des entreprises souvent informelles et peu rentables, exercent une activité à petite échelle et parcourent de longues distances ([Banque mondiale 2020](#)). Moins de 50 % des commerçants qui empruntent les six corridors prioritaires ouest-africains sont officiellement enregistrés et 40 % d'entre eux gagnent moins de 100 dollars par mois (Ibid.).

⁶ À savoir Dakar-Bamako, Abidjan-Ouagadougou, Tema-Ouagadougou, Lomé-Ouagadougou, Cotonou-Niamey et Lagos-Kano-Niamey.

Si ces commerçants opèrent en général dans un environnement qui offre **peu d'alternatives**,⁷ ils fournissent **néanmoins des services souvent appréciés par les communautés**. Pour beaucoup, le commerce informel est un moyen de survivre faute d'autres solutions productives, et pour les consommateurs, cela peut être le seul moyen d'accéder à des produits abordables ([Shaw et Reitano 2014](#)), notamment des denrées alimentaires et d'autres biens de consommation courante. Le commerce transfrontalier entre le Mali et le Sénégal de riz paddy produit localement, par exemple, s'explique par la recherche de complémentarités entre des régions présentant un excédent et un déficit de production, et l'apport d'un complément de revenus ([Tondel et al. 2020](#)). Avec de faibles barrières à l'entrée, le CIT peut contribuer à réduire la pauvreté et à améliorer la sécurité alimentaire régionale ([Afrika et Ajumbo 2012](#)).

Les commerçants **sont souvent en proie à des problèmes de sûreté et de sécurité**,⁸ **la corruption**⁹ **et le harcèlement par les agents frontaliers** étant cités comme des obstacles fréquents au commerce, qui font le lit de l'activité informelle. Cette situation, conjuguée à d'autres barrières non tarifaires auxquelles ils restent particulièrement vulnérables ([Apiko et al. 2020](#)), les incite à éviter les canaux formels. La COVID-19 a accentué ces problèmes : la CEA ([2020](#)) cite des données de l'IFPRI laissant entendre que les pots-de-vin le long des corridors ouest-africains ont augmenté de 30% depuis l'apparition du COVID-19. Les conditions sont particulièrement difficiles pour les femmes, qui constituent la majorité des commerçants informels (voyez l'encadré 1). Cet aspect du CIT incite lui aussi les commerçants à éviter les agents frontaliers et à chercher d'autres moyens de commercer, d'où l'émergence de propositions politiques visant à réduire les coûts du commerce formel et à renforcer les capacités et la protection des commerçants – et surtout des commerçantes – informels.

Il ressort néanmoins d'autres études que les femmes peuvent être moins exposées à l'extorsion économique que les hommes ([van den Boogaard et al. 2018](#) ; [Banque mondiale 2020](#)). Ceux-ci sont plus susceptibles de se sentir en insécurité que les femmes, notamment au regard de leur traitement par la police ou l'armée, bien qu'il soit très probable que les femmes ne tiennent pas à signaler ce genre de comportement en raison de la stigmatisation ([Banque mondiale 2020](#)). Les hommes sont encore moins bien lotis dans les contextes fragiles où le commerce informel est parfois associé au terrorisme. Les femmes ont une capacité d'action et peuvent même trouver du soutien pour résister à des taxes plus élevées ou à d'autres traitements injustes ([van den Boogaard et al. 2018](#)). Bien que la situation soit inverse s'agissant de leur vulnérabilité face au harcèlement sexuel de la part de certains agents frontaliers, comme le rapportent plusieurs études, cela montre néanmoins que **l'insécurité et le genre ne concernent pas que les commerçantes**.¹⁰

Les commerçants informels sont souvent cantonnés à des activités précaires et à faible productivité et n'ont que peu de marge de manœuvre pour développer leur entreprise, vu l'accès limité aux financements formels ([OIT 2014](#)).¹¹ La médiocrité des infrastructures de transport et d'entreposage ainsi que le manque de fiabilité des réseaux de téléphonie mobile entraînent se traduisent par une augmentation de leurs coûts et par une pression

⁷ Au Sénégal, l'économie informelle, CIT compris, représenterait 41,6% du PIB d'après les estimations (OIT, 2020).

⁸ La prédominance des transactions en espèces rend les commerçants particulièrement vulnérables car ils dépendent du marché des changes informel, sans compter les risques de sécurité liés au transport d'argent liquide. ([Afreximbank 2020](#)).

⁹ Au moins 40 % des commerçants des six corridors étudiés par la Banque mondiale avaient été invités à verser des paiements de facilitation ([Banque mondiale 2020](#)).

¹⁰ Au Sénégal, les responsables des communautés locales et des pouvoirs publics lancent un appel à la collaboration pour assurer la paix et la sécurité de la communauté en signalant les incidents anormaux (OIM 2018 ; entretiens). Au Burkina Faso, en revanche, de nombreux négociants en or informels se voient régulièrement accusés de complicité avec des activités extrémistes (entretien), même s'ils s'emploient activement à éviter les mines contrôlées par les djihadistes. Cela se voit également à la proportion relativement élevée de commerçants, surtout d'hommes, qui se sentent moins en sécurité sur le corridor Lomé-Ouagadougou que sur celui de Dakar-Bamako.

¹¹ Quelque 40 % des petits commerçants informels ne peuvent exercer leur activité que grâce à leur épargne personnelle, car ils n'ont qu'un accès limité aux institutions de microfinance, et encore moindre aux banques commerciales ([Banque mondiale 2020](#)).

supplémentaire à l'abaissement de leur productivité et de leur compétitivité commerciale ([Escribano et al. 2009](#)). Cela contribue à les rendre vulnérables et à n'avoir qu'une **faible capacité de résistance aux chocs extérieurs**, comme l'a montré la pandémie de COVID-19 ([Megersa 2020](#)), faute de filets de protection ou de sécurité suffisants (voyez l'encadré 1).¹²

Encadré 1. Commerce informel, vulnérabilité et COVID-19

Les restrictions de mouvement imposées en raison de la pandémie, notamment la fermeture des frontières, ont gravement perturbé le fonctionnement des minibus dont dépendent la plupart des commerçants (ENDA-CACID, OSIWA, 2021 à paraître).¹³ Cette mesure a été jugée nécessaire car « *si la COVID-19 est endémique en périphérie, le centre ne peut être rouvert en toute sécurité* »,¹⁴ avec une incidence directe sur les pertes subies par les commerçants. Cela dit, la baisse a été plus contenue dans le transport de marchandises par camions, ce qui montre combien les gouvernements ouest-africains tenaient à assurer la circulation des marchandises tout en évitant les mouvements transfrontaliers de personnes. Mais en se concentrant sur le transport de marchandises formelles en provenance des ports, on a négligé le rôle essentiel joué par les acteurs informels pour maintenir l'économie à flot, notamment dans les chaînes d'approvisionnement alimentaire.¹⁵

La pandémie a néanmoins eu pour effet positif d'amener davantage de commerçants à regrouper leurs marchandises dans des camions plutôt que de traverser eux-mêmes les frontières ([Luke et al. 2020](#)). Cette évolution est pertinente pour les voies et moyens de « traiter » le CIT, encore faut-il examiner plus en détail comment elle interagit avec les différentes dynamiques frontalières (voyez ci-dessous).¹⁶

La pandémie de COVID-19 a **davantage touché et vulnérabilisé les femmes**.¹⁷ Il ressort par ailleurs d'autres recherches que la plupart des PME dirigées par des femmes sont davantage exposées au risque de fermeture permanente que celles dirigées par des hommes.¹⁸ Si l'on considère que la révolution numérique peut contribuer à relever certains des défis liés à la pandémie, force est de constater que les femmes, les jeunes, les communautés rurales et l'économie informelle se retrouvent souvent du mauvais côté de la fracture numérique ([Chivunga et Tempest 2020](#)). Ces caractéristiques laissent penser qu'un renforcement des capacités et un soutien accru aideraient ces commerçants à se protéger des chocs et à améliorer leurs moyens de subsistance, mais on ne sait pas exactement ce que cela impliquerait pour leurs activités de CIT.

Les points de vue de l'État et des fonctionnaires aux frontières

Au-delà de l'instinct de survie qui conduit certains commerçants à ne pas se conformer aux règles et réglementations, l'État ne jouit pas toujours du degré de légitimité nécessaire pour motiver le respect de ses règles et réglementations, en particulier dans les régions frontalières éloignées et mal gérées. En d'autres termes, les commerçants peuvent chercher activement à se soustraire aux règles et réglementations formelles afin de minimiser des coûts supplémentaires en temps et en argent. À cet égard, **bien qu'il soit « illégal », ce commerce n'est souvent**

¹² En Côte d'Ivoire, jusqu'à 60 % des personnes interrogées dans le cadre d'une enquête ont déclaré avoir enregistré une baisse importante de leurs revenus en raison de la pandémie, et très peu d'entre elles ont eu accès à une aide sociale par le biais d'instruments tels que les transferts en espèces (Strupart, C. 2021. Présentation, non publiée).

¹³ Ce mode de transport s'est totalement interrompu au cours des premiers mois de la pandémie. Le trafic, bien qu'ayant quelque peu repris, reste très inférieur aux niveaux observés avant la pandémie (entretien).

¹⁴ « [COVID-19 and the challenge of African borderlands](#) », blogue du PNUD, 12 juin 2020.

¹⁵ Dans le même temps, une mauvaise appréhension de la pertinence et de la complexité de ces chaînes d'approvisionnement alimentaire informelles pour assurer la sécurité alimentaire a conduit les autorités à prendre des mesures politiques inadéquates, en considérant notamment la logistique et d'autres services liés à l'alimentation comme « non essentiels », ce qui a perturbé l'approvisionnement des marchés alimentaires de gros et de détail. (Liverpool-Tasie et al. 2021). Voyez également « [COVID-19 is exacerbating food shortages in Africa](#) », Forum économique mondial, 27 avril 2020.

¹⁶ Une étude pilote va être entreprise dans le cadre de la FEAO pour déterminer comment le regroupement par les commerçants peut fonctionner dans la pratique.

¹⁷ Confrontées durant la pandémie à la charge supplémentaire (non rémunérée) des enfants et des tâches ménagères, ainsi qu'à un plus grand risque de violence domestique, les femmes ont davantage ressenti les effets de la COVID-19 sur leurs moyens de subsistance, car plus susceptibles de perdre leur emploi et moins enclines à solliciter de l'aide des pouvoirs publics ([OCDE 2021](#) et [blogue d'Oxfam 2021](#)).

¹⁸ « [Investment for women-led businesses is missing ingredient African entrepreneurship](#) », The Africa Report, 18 février 2021.

pas considéré comme « illégitime » par les commerçants ou par la société dans son ensemble, vu les avantages économiques, sociaux et politiques qui découlent de la fourniture de marchandises nécessaires à des populations généralement pauvres, ou de l'exercice d'une activité qui permet de ne pas être dans la misère ([Cantens et al. 2015](#); [Karkare 2020](#)).

Cantens, et al. ([2015](#)) ajoutent :

« En l'absence d'un État et de sa fonction de receveur des contributions, le « commerce informel » se résume à du « commerce ». Il n'y a rien de péjoratif, d'un point de vue politique ou juridique, à ce que des commerçants échangent des biens par-delà des frontières qui n'existent pas ou ne paient pas des taxes qui n'ont pas été levées. Il s'ensuit que la caractérisation du commerce informel comme non conforme ne peut se faire qu'après l'avènement de l'État, des contrôles aux frontières et du pouvoir de taxation. »

Autrement dit, **ce que l'on définit aujourd'hui comme du commerce informel est antérieur aux structures juridiques qui le définissent en ces termes** ([Gallien 2018](#)). Au Niger, ce sont des personnes issues de la communauté ethnique haoussa qui, depuis le XVII^e siècle, occupent une place prédominante dans la production et le commerce d'oignons dans la région. Malgré les efforts récemment déployés en vue de formaliser ce commerce au travers d'un système de comptoirs d'enregistrement des exportations, d'importants flux continuent de passer par le système (traditionnel) existant, considéré comme informel (Cortese et al. 2021, à paraître).

Dans le même ordre d'idées, les institutions informelles ne sont pas forcément aussi mal vues qu'on le suppose habituellement. En Sierra Leone, par exemple, les commerçants transfrontaliers voient les paiements informels d'un bon œil et sont plus disposés à payer des fonctionnaires qu'ils connaissent personnellement, par obligation sociale réciproque ([van den Boogaard et al. 2018](#)). La proximité entre les agents frontaliers et la communauté frontalière, au sein de laquelle vivent la plupart d'entre eux, conditionne leurs interactions avec les commerçants locaux ([Nugent 2009](#)).¹⁹ En d'autres termes, le commerçant peut avoir de la compassion pour le fonctionnaire dont le salaire est faible ou irrégulier, et la (la) fonctionnaire à la frontière peut négocier de manière informelle avec le commerçant qu'il (elle) connaît. Il peut donc arriver que les commerçants ne soient pas au courant des impératifs formels de conformité, et même lorsqu'ils le sont, qu'ils s'y soustraient délibérément.

Le rôle des maillages sociaux

En lien avec ce qui précède, il apparaît que le CIT peut aussi être mû par de fortes affinités socioculturelles qui chevauchent les frontières, les commerçants cherchant à tirer parti des opportunités commerciales et d'un pari sans risques (Saana consulting 2016). La longue histoire commune entre le Mali et le Sénégal, par exemple, qui remonte à l'Empire du Mali, transparait aujourd'hui encore dans la similitude des systèmes publics d'éducation et de santé, de même que dans l'organisation culturelle de ces pays, y compris la prédominance de l'Islam, sans parler des profils ethniques et de la démographie des groupes d'âge (Sidibe et al. 2020). Ces affinités ethniques sont encore plus fortes entre le Sénégal et la Gambie, preuve éclatante du caractère arbitraire des frontières tracées par les ex-puissances coloniales (Benjamin et al. 2015), mais aussi terreau fertile à des relations commerciales informelles.

Bien que ces considérations puissent sembler de nature historique, la Banque mondiale ([2020](#)) postule que les commerçants d'Afrique de l'Ouest font généralement partie d'un réseau de distribution plus large et donc de filières plus longues. Qu'il soit formel ou informel, **le commerce transfrontalier est généralement sous-tendu par des maillages sociaux ou identitaires qui servent de base aux relations commerciales**.²⁰ Dans un environnement où

¹⁹ Selon la Banque mondiale ([2020](#)) de nombreux agents frontaliers interrogés dans les six corridors du programme de FEAO étaient en poste au même endroit depuis plusieurs années.

²⁰ Les acteurs de ces maillages, les organisations régionales/locales/religieuses ou encore les familles, par exemple, peuvent apporter un soutien inestimable compte tenu de leur influence politique : cela va du préfinancement des activités des

l'État est absent, ou considéré comme non légitime, ou hors d'atteinte, et où le système juridique peine à faire exécuter les accords contractuels, les réseaux créés sur la base de la confiance apportent les moyens nécessaires à la poursuite d'activités commerciales ([Balineau et al. 2021](#)). Les Mourides du Sénégal et de la Gambie, par exemple, qui étaient des producteurs d'arachide au XIXe siècle sont devenus une importante diaspora commerciale en quelques générations, grâce à leurs réseaux ([Benjamin et al. 2015](#)). Autre exemple, au Ghana : les reines du marché sont souvent des femmes qui représentent tout un groupe ethnique et qui s'appuient sur une longue expérience du commerce, un important réseau d'affaires avec d'autres commerçants, de bonnes relations et contacts avec les autorités locales et gouvernementales pour essayer d'obtenir de meilleures conditions, et une capacité à résoudre les conflits ([Scheiterle and Birner 2020](#)). Par ailleurs, les bana-banas (nom familial donné aux commerçantes) entre le Mali et le Sénégal nous livrent un exemple de réseaux de commerçantes marginalisées sur un plan social mais autonomes et qui se sont désolidarisées, voire désaliénées, des réseaux basés sur la parenté ([Jónsson 2019](#)).²¹

Ces groupes ont édicté des règles et des obligations pour réguler les transactions et arbitrer les conflits, et peuvent proposer des mécanismes de sanction en cas de faute ou de trahison sous forme de perte de réputation ou d'ostracisation du groupe (Heinrich, eds. 2020). Les maillages sociaux peuvent être utilisés dans le cadre de la contrebande : songeons, par exemple, au vaste réseau de commerçants béninois qui fournissent (réexportent) du riz de contrebande aux principales plaques tournantes du Nigeria, et poursuivent ainsi une activité commerciale traditionnelle basée sur des contacts et des relations solides ([Tondel et al. 2020](#)). **Ce « capital social » permet donc aux acteurs de naviguer dans le système en cultivant des relations basées sur la confiance, et de compenser ainsi les faiblesses des institutions étatiques** ([OCDE/CSAO 2019](#) ; [Benjamin et Mbaye 2020](#) ; [Balineau et al. 2021](#)).²² Cette situation contribue une fois encore à légitimer le commerce informel, non conforme.²³

Si les commerçants et les raisons pour lesquelles ils ne respectent pas les réglementations commerciales sont un facteur important, l'État et les agents frontaliers le sont aussi pour déterminer le produit du CIT. **L'État peut être en « concurrence » avec des maillages sociaux et des institutions traditionnelles qui ont précédé sa création officielle et qui peuvent jouir de la confiance du public.** Winters et Conroy-Krutz ([2021](#)) montrent, par exemple, que les citoyens maliens préfèrent les institutions de justice coutumières, qui leur sont familières. La dernière enquête Afrobaromètre le confirme une fois de plus en montrant qu'une écrasante majorité des communautés locales d'Afrique de l'Ouest – personnes âgées, femmes, jeunes, personnes instruites – font confiance à leurs chefs traditionnels, les considèrent davantage à leur écoute que le gouvernement et souhaiteraient voir leur influence grandir ([Logan and Katenda 2021](#)).

Cela montre la pertinence du tissu social dans lequel s'inscrivent les communautés, le sens du devoir et de l'obligation envers les autres jouant potentiellement un rôle plus important dans leur comportement que le respect des obligations légales, ou même la recherche de moyens pour couvrir le coût de ces obligations.

entreprises à l'ouverture de portes en termes de contacts et de marchés, en passant par la médiation des conflits ([Cantens 2012](#)).

²¹ Pour la plupart célibataires ou divorcées, les bana-banas, sont socialement stigmatisées (Jónsson 2019 ; BA 2020 non publié). L'autonomie accrue des commerçantes est également associée à un taux de divorce plus élevé au sein de la communauté malienne des Kanuri (Scheiterle et Birner 2020).

²² Le capital social peut être décrit comme un ensemble de dispositifs sociaux flexibles qui entrent également dans la sphère économique de la production, du commerce et, au final, de la mobilité du capital. (Koniordos eds. 2016).

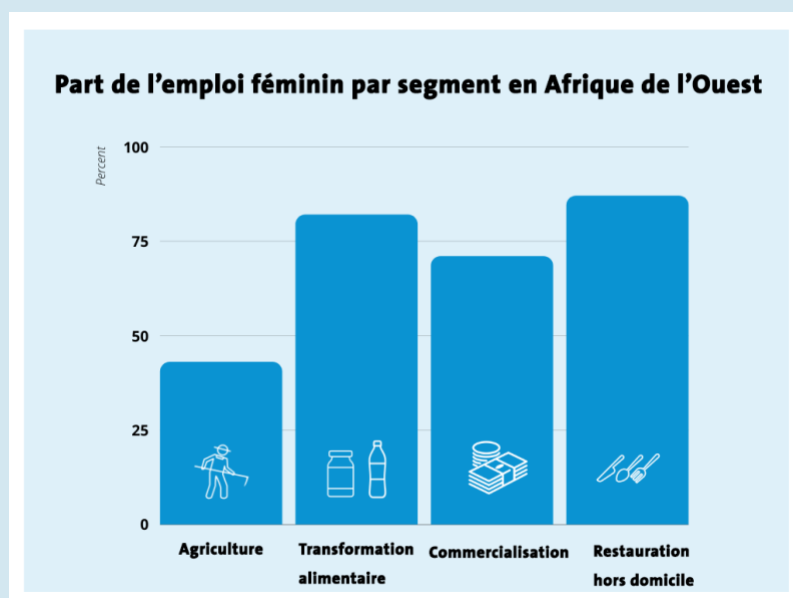
²³ Néanmoins, la confiance fondée sur la culture ou les origines ethniques peut également devenir exclusive ou restrictive, ce qui entraîne une segmentation du marché, comme on a pu l'observer avec les commerçants haoussas qui n'interagissent pas avec les commerçants d'autres ethnies et d'un autre sexe. ([PAM 2016](#)).

Encadré 2. Le genre dans le CIT

Les femmes sont surreprésentées dans l'économie informelle, preuve que des obstacles structurels les empêchent d'accéder à des emplois plus décents et moins précaires (Kelleher 2020). En Afrique de l'Ouest, les femmes constituent plus de 60% des acteurs du CIT (Macheng 2021).²⁴ Elles opèrent généralement dans la vente de fruits et légumes (mais pas seulement) et sont plus susceptibles d'être peu scolarisées, de diriger des entreprises non enregistrées, de parcourir de plus courtes distances et de gagner moins que les hommes (Bouët et al. 2020 ; Banque mondiale 2020).

Les femmes **occupent une place très importante dans le système alimentaire ouest-africain**, comme le montre la figure 2, ²⁵ et gagnent souvent leur vie en conjuguant plusieurs types d'occupation : production limitée, agro-transformation, petit commerce et restauration hors domicile. Elles pratiquent généralement un commerce de petits volumes et dépendent des transports publics/semi-privés pour le transport de leurs marchandises (Banque mondiale 2020). En dehors des produits agricoles, elles ont normalement tendance à passer d'un produit à l'autre afin de diversifier leurs revenus, et à emprunter différents itinéraires/corridors dans le cadre de leur stratégie de survie (BA 2020, non publié). Dans la plupart des cas, le CIT exercé par les femmes est motivé par la nécessité et la pauvreté. Il leur fournit néanmoins un emploi rémunéré.²⁶

Figure 2. L'emploi féminin dans le système alimentaire ouest-africain



Source : d'après [Inter-réseaux, 2021](#)

Les femmes se retrouvent non seulement en situation de vulnérabilité sur le plan des revenus, avec **des facilités et des filets de sécurité sociale en peau de chagrin**, comme le soulignent Mbaye et Gueye (2018), mais elles peuvent plus difficilement envisager une sortie de l'informalité, étant donné leur moindre accès que les hommes aux financements, aux ressources productives, à la formation et aux compétences. Les commerçantes transfrontalières sont en outre particulièrement **en proie aux abus, au harcèlement et à la confiscation des marchandises à la frontière par des fonctionnaires** généralement plus instruits, plus expérimentés et masculins (Brenton et al. 2013 ; Banque mondiale 2020).

²⁴ La proportion est cependant plus faible le long des six corridors de la FEAO, de l'ordre de 40%. (Banque mondiale 2020).

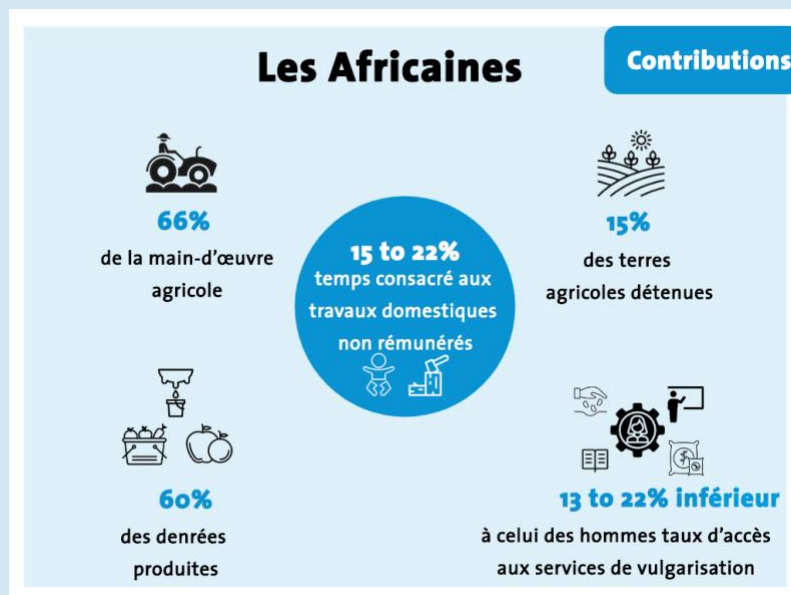
²⁵ Les femmes exercent souvent leur activité dans le commerce des fruits et légumes frais ou dans l'agro-transformation à petite échelle, ce qui représente environ 37 % de l'emploi féminin. (Balineau et al. 2021).

²⁶ La participation des femmes au CIT est notamment associée aux objectifs de développement en matière de réduction de la pauvreté et d'autonomisation économique, ainsi qu'à l'amélioration de la santé et de l'éducation des enfants. (Brenton et al. 2013).

La marginalisation et la vulnérabilité auxquelles les femmes doivent faire face lorsqu'elles font du commerce transfrontalier témoignent de **disparités plus larges entre les hommes et les femmes**. La figure 3 présente quelques statistiques : alors que les Africaines constituent 66% de la main-d'œuvre agricole et sont à l'origine de 60% des denrées alimentaires produites, elles ne possèdent que 15% des terres agricoles et leur taux d'accès aux services de vulgarisation est jusqu'à 20% inférieur à celui des hommes, ce qui affecte leur productivité ([Inter-réseaux 2021](#)). Les femmes consacrent en outre plus de 20% de leur temps à des activités non rémunérées (tâches domestiques) qui n'apparaissent pas dans les statistiques officielles.²⁷

Selon une enquête récente menée dans les pays de l'UEMOA, outre le fait qu'un tiers des travailleurs informels, y compris ceux du CIT, gagnent moins de 2/3 du salaire médian de la région, à travail égal, les femmes gagnent environ 30% de moins que les hommes ([UEMOA 2019](#)). La pénétration de l'internet en Afrique affiche un large écart entre les hommes et les femmes, avec moins d'une femme sur quatre utilisant l'internet contre un homme sur trois ([UIT 2019](#)). Les Africaines ont par conséquent environ 45% de chance en moins d'être en ligne que les Africains.²⁸

Figure 3. Comparaison entre la participation des femmes dans l'agriculture et leur accès aux services



Source : d'après [Inter-réseaux, 2021](#)

Par ailleurs, **les femmes ne disposent souvent que d'un capital social limité en matière de CIT** ([OCDE/CSAO 019](#)). L'analyse des réseaux marchands du riz au Bénin, au Niger et au Nigeria révèle leur accès limité aux financements et autres facilités, et la façon dont cela affecte, et est en retour affecté par leur mobilité sociale et spatiale. Comme les femmes ont moins de connexions que les hommes et sont moins susceptibles d'avoir des partenaires commerciaux ou de servir d'intermédiaires, elles sont reléguées aux seconds rôles dans le commerce transfrontalier du riz. On peut supposer que c'est également le cas dans d'autres réseaux. Outre leur carnet d'adresse limité, les femmes peuvent également être confrontées à la stigmatisation sociale : au Ghana, par exemple, les reines du marché, généralement célibataires ou divorcées, sont considérées comme des hommes d'affaires cupides et sans cœur qui « *profitent de leur position stratégique aux dépens des agriculteurs et des consommateurs* » (Ibid.). Ces aspects sociaux doivent être pris en compte pour l'autonomisation des femmes. Le renforcement des réseaux de femmes peut s'avérer plus efficace pour offrir à ces dernières davantage d'opportunités en lien avec le commerce ([OCDE/CSAO 2019](#)).²⁹

²⁷ Par semaine, les femmes consacrent de 2,5 à 7 fois plus d'heures aux tâches domestiques et aux soins que les hommes. ([Fox et Gandhi 2021](#)).

²⁸ « [Investment for women-led businesses is missing ingredient African entrepreneurship](#) », The Africa Report, 18 février 2021.

²⁹ La présence de réseaux marchands a été citée comme le plus grand besoin des commerçants transfrontaliers dans une récente étude basée sur des données recueillies auprès de commerçants transfrontaliers de huit pays d'Afrique australe ([Fundira 2018](#)).

Le CIT, selon le point de vue d'un État

L'État assume nombre de fonctions, parmi lesquelles une implication dans les marchés par le biais de règles et de réglementations, un rôle de garant de la sécurité au travers de son engagement envers les citoyens et l'application de l'État de droit.³⁰ Toutes ces fonctions requièrent des aptitudes différentes, et donc des arbitrages politiques pour fixer les priorités, en ciblant souvent celles qui ont plus d'écho politique et pour lesquelles l'État est en mesure de mobiliser des capacités de mise en œuvre suffisantes (Andrews et al. 2017). Pour remplir ses fonctions, l'État dépend des recettes qu'il perçoit auprès de ses citoyens et sur leurs activités. Les taxes commerciales représentent entre 30 et 50 % des recettes de l'État en Afrique, ce qui confère un rôle essentiel aux douanes, à la gestion des frontières et à la sécurité ([Cantens et Raballand 2017](#)).

L'État peut **gendarmer les commerçants informels, dans une optique plus large de modernité et de construction de l'État** ([Chawla 2017](#)). Divers exemples illustrent la volonté de « sévir » contre le malaise économique que provoque le commerce informel.³¹ Même si, parlant des marchés informels en règle générale, le maire de Dakar aurait déclaré à propos des vendeurs du marché informel : « *On ne peut pas transformer toute la ville en marché. Une ville doit obéir à des normes* » ([Resnick 2019](#)), ce raisonnement est souvent appliqué de manière plus large aux commerçants transfrontaliers dont l'activité suscite à juste titre quelques inquiétudes, souvent **d'ordre sanitaire et sécuritaire**.³² Ici et là, des gouvernements ont choisi un discours de fermeté à l'égard du CIT qu'ils jugent inconciliable avec d'autres objectifs politiques qu'ils se sont fixé. C'est le cas au Burkina Faso, par exemple, où l'association du CIT à des activités illicites ou illégales et des **inquiétudes d'ordre sécuritaire** ont amené le gouvernement à muscler sa position à l'égard de ce commerce, de l'or artisanal en particulier ([MMC 2019](#)). Ailleurs, comme au Nigeria, les frontières avec les pays voisins ont été fermées parce que les activités de contrebande engendraient non seulement des problèmes de sécurité, mais apparaissaient en contradiction avec les **efforts** déployés par le gouvernement **en matière de politique industrielle**.³³ Ces exemples montrent la volonté de l'État d'imposer des normes et des obligations au CIT.

D'autres politiques et programmes cherchent à **inciter** les entreprises et les commerçants à **officialiser leur activité** afin de bénéficier des accords commerciaux qui leur permettent d'échanger des produits de part et d'autre de la frontière et d'accéder à des services et des financements formels pour développer leurs activités. Au Nigeria, le ministère du commerce et de l'industrie a récemment signé un protocole d'accord avec l'Association ouest-africaine du commerce transfrontalier des produits alimentaires, agro-sylvo-pastoraux et halieutiques (AOCTAH) afin de créer une base de données sur les activités des commerçants informels de ces produits et de sensibiliser ces derniers à la nécessité de rejoindre l'économie formelle.³⁴ Au Sénégal, le gouvernement s'emploie activement à « traiter » l'économie informelle dans son ensemble. Outre un ministère dédié à l'artisanat et à la transformation du secteur informel, le gouvernement applique une stratégie de formalisation. Dans le cadre du Plan Sénégal Émergent (PSE), il existe un projet pilote de modernisation de l'économie informelle dans l'artisanat (englobant le commerce informel transfrontalier), qui devra ensuite être étendu à d'autres secteurs ([OIT 2020](#)). L'accès du secteur informel à la protection sociale fait également partie des réformes prévues, parallèlement à un soutien à la transition vers l'économie formelle, comme le souligne d'ailleurs le Plan d'actions prioritaires (PAP) ([Mvondo et al. 2021](#)). Malgré

³⁰ Voyez par exemple <https://effectivestates.org/ten-functions-of-the-state/>

³¹ « [COVID-19 lockdowns threaten Africa's vital informal urban food trade](#) », blogue de l'IFPRI, 31 mars 2020.

³² Au Sénégal, par exemple, la politique nationale de santé et de sécurité au travail de 2017 vise à promouvoir la santé et la sécurité des PME, du secteur informel et du secteur agricole. (OIT 2020)

³³ Les marchandises transitant par le CIT ont particulièrement du mal à entrer sur le marché nigérian en raison de normes de qualité plus strictes et de l'exigence d'un certificat d'origine pour prouver que ces marchandises proviennent bien de l'espace CEDEAO (BA 2020 non publié). De même, les commerçants sont tenus de s'enregistrer auprès de l'Agence nationale pour l'administration et le contrôle des aliments et des médicaments, ce qui entraîne des coûts importants, à la fois administratifs (paperasserie) et techniques (analyse des produits). (Ibid.).

³⁴ « [Nigeria: 'Nigeria Has 90% Informal Cross-Border Traders'](#) », All Africa, 24 février 2021.

les niveaux élevés de CIT entre le Sénégal et le Mali voisin, ce dernier ne considère pas le CIT comme une priorité politique nationale, mais dans l'ensemble, ces efforts montrent bien que le CIT est considéré comme un phénomène à éradiquer.³⁵

Certains voient dans le commerce informel **une source potentielle de recettes** au chevet d'une assiette fiscale chétive ([Joshi et al. 2014](#)). Avec la décentralisation croissante, cet intérêt fiscal augmente, car le commerce informel à petite échelle, souvent lié au CIT, devient une source importante de revenus pour les municipalités (Ibid.). Au Sénégal, les acteurs restent informels principalement à cause de la charge fiscale, laquelle découle pour partie au moins d'obligations fiscales locales et nationales concurrentes, bien que l'imposition forfaitaire présumée ne soit que d'environ 2% ([OIT 2020](#)).³⁶ En effet, même si la partie transfrontalière du commerce n'est pas comptabilisée, de nombreux commerçants paient des taxes telles que la TVA sur les intrants et des frais qui s'apparentent à des taxes dont l'État ne tient généralement pas compte dans ses appels à imposer leurs activités.³⁷ Par ailleurs, les commerçants finissent dans de nombreux cas par acquitter différents montants informels, qu'ils passent par des procédures formelles ou non. Le Cadre stratégique malien pour la relance économique et le développement durable met l'accent sur la promotion du secteur privé et l'amélioration du climat des affaires, mais à côté des mesures d'incitation relatives au régime fiscal par la réduction des exonérations dont bénéficient certaines entreprises, il est question de taxer davantage le secteur informel ([CREDD 2019 - 2023](#)).

Pour que l'État apparaisse comme légitime dans l'exercice de fonctions telles que la collecte d'impôts ou l'imposition d'exigences de conformité (en matière de santé, de sécurité ou de formalisation, par exemple, comme expliqué au point 2), il doit toutefois aussi remplir sa mission de fournisseur de services tels que les infrastructures, la redistribution par le biais de la protection sociale, l'éducation et la santé, entre autres. Cette fourniture de services peut renforcer le contrat social entre les citoyens – y compris ceux qui font du CIT – et l'État ([Hickey 2011](#)). En l'absence de services adéquats qui les aident à développer leur activité, les commerçants ont bien du mal à se sortir du piège de la pauvreté.

À tous ces facteurs, il faut ajouter la série d'acteurs et de facteurs qui contribuent à façonner les politiques au niveau régional ou national. Ce sont les agents frontaliers qui sont chargés de définir les modalités pratiques de gestion des différentes fonctions frontalières. Compte tenu de l'éventail des besoins en matière d'inspection, de paiements et de respect des normes, il y a souvent plusieurs organismes en charge des frontières, et celles-ci se situent généralement assez loin de la capitale. Si l'État fait office « d'ordonnateur » pour ses fonctionnaires à la frontière, les lignes de communication et les liens d'autorité sont souvent distendus.

³⁵ Bien que le document de politique nationale de développement du commerce (PNDC) de 2018 donne une vue d'ensemble de l'économie informelle, il ne semble pas y avoir de politique propre au secteur informel, hormis le désir d'augmenter les impôts, comme le montre le Cadre stratégique national pour la relance économique et le développement durable du pays ([CREDD 2019 - 2023](#)). Le discours consiste à souvent à vouloir « éliminer le secteur informel », ce qui ne crée pas les conditions, institutionnelles ou autres, incitant les acteurs informels à rejoindre l'économie formelle, mais exacerbe au contraire les velléités réfractaires. On l'observe en particulier dans le secteur des transports, où les opérateurs, bien qu'informels, sont néanmoins des professionnels. ([CNUCED 2015](#)).

³⁶ Alors que les recettes nationales sont censées être redistribuées aux collectivités territoriales, dans la pratique, une autre contribution est souvent perçue au niveau local en plus de l'impôt forfaitaire national. (WIEGO 2019 cité dans [OIT 2020](#)). Les commerçants, même s'ils ne sont pas officiellement enregistrés, paient plusieurs autres taxes au niveau local, comme « l'impôt minimum fiscal », la « taxe journalière », la « taxe de marché », etc. (Ibid.).

³⁷ En effet, l'hypothèse selon laquelle l'économie informelle (y compris le commerce) peut être une source importante de recettes est bancal, car c'est oublier que les recettes générées sont inférieures à celles escomptées compte tenu des coûts de collecte élevés, et sous-estimer d'autres paiements que les entreprises effectuent déjà. ([Gallien et al. 2021](#)).

Le CIT, selon le point de vue des agents frontaliers

Les frontières se caractérisent par des agendas qui s'entrecroisent (développement, renforcement de l'État, justice, lutte contre le terrorisme), des espaces et des priorités politiques locaux et nationaux, ainsi que par un enchevêtrement complexe d'acteurs au niveau des interventions (Frowd [2021](#)). **Les fonctionnaires aux frontières se voient confier bon nombre de missions dans un contexte de sous-effectifs au sein des institutions et services frontaliers, d'incohérence et d'incertitude dans les politiques commerciales** ([Afreximbank 2020](#)). De multiples services présents aux frontières,³⁸ ayant chacun leurs prérogatives, interprètent et exercent leur mandat et peuvent avoir des fonctions qui se chevauchent, voire se concurrencent. Dans un tel contexte, ils appliquent souvent les législations nationales en fonction d'un mélange de règles du jeu ou d'institutions formelles et informelles pour tenir compte des réalités locales, donnant ainsi naissance à des « **zones frontalières idiosyncrasiques** » ([Cantens et Raballand 2017](#)). En soi, il n'y a pas toujours une volonté farouche d'appliquer pleinement les règles aux petits commerçants.

Cantens et Raballand ([2017](#)) montrent combien il est compliqué pour les agents frontaliers, les douaniers en particulier, de maintenir un équilibre entre la pression exercée sur les commerçants pour obtenir des paiements formels et informels tout en soutenant l'économie locale et en assurant des revenus à la fois au travers de recouvrements formels pour le compte de l'État et de paiements informels pour compléter leurs faibles salaires. Dans les contextes fragiles, on pourrait même les assimiler à des prestataires de services qui veillent à ce que les commerçants puissent passer la frontière en toute sécurité. Les problématiques frontalières sont à la fois locales et transnationales. Dans ces circonstances, les fonctionnaires peuvent aussi finir par jouer un rôle de médiateur entre les commerçants et les pouvoirs publics, qu'ils soient locaux, nationaux ou étrangers, à des fins telles que **la santé, la fluidité du transit de marchandises, la paix et la sécurité** (Ibid.). Cela peut même aller jusqu'à la collecte de renseignements pour prévenir les activités extrémistes. Dans ces contextes fragiles, leur mission de « sécurité » peut prendre le pas sur la perception des taxes formelles ou la traque des commerçants informels, et donc empiéter sur leur mission de contrôle.

D'un autre côté, les paiements informels sont un moyen de compléter leurs maigres revenus, mais aussi un « geste d'appréciation » de la part des commerçants informels, ou la simple application de la règle informelle selon laquelle « tout le monde fait ce geste » ([Banque mondiale 2020](#)), illustration parfaite du maillage entre commerçants et fonctionnaires que nous évoquions précédemment. En soi, la non-application de la loi ne relève pas de la pure extorsion de pots-de-vin, disons plutôt que les agents peuvent être sensibles aux réalités locales et tolérer le CIT lorsqu'il s'agit d'une activité de survie ([van den Boogaard et al. 2018](#); [Cantens et Raballand 2017](#); [Gallien et Weigand 2021](#)).

La coercition des commerçants autant que le marchandage avec eux font donc partie du quotidien des agents frontaliers, ce qui montre bien la nature transactionnelle et transgressive de l'échange qui peut exister entre eux. Certes, des commerçants mieux informés seraient plus à même de négocier et de revendiquer les droits que leur confèrent les textes, mais dans la pratique, les agents frontaliers ou autres se servent souvent de leur pouvoir discrétionnaire pour maintenir le statu quo en leur faveur et peuvent en effet s'opposer à des règles plus claires et plus simples.

³⁸ Comme les douanes, la police ou la gendarmerie, selon le pays.

Les ensembles de missions assignées aux fonctionnaires présents aux frontières livrent un exemple de ce qu'Andrews et al. (2017) appellent un « **méchant problème** ». ³⁹ On peut en déduire que les fonctionnaires et les commerçants devraient être mieux formés et informés, or les quelques études empiriques disponibles montrent que **les interventions effectuées jusqu'ici n'ont pas toujours eu les effets escomptés, précisément en raison de la nature de la tâche à accomplir et du niveau de discrétion dont disposent nécessairement les agents frontaliers**. Il arrive, par exemple, que l'action collective des commerçants informels au travers de leur syndicalisation s'accompagne d'un nombre significativement plus élevé de cas de harcèlement ([van den Boogaard et al. 2018](#) ; [Urban Food Plus 2020](#)). Indépendamment des problèmes liés à la politique de syndicalisation, laquelle n'est pas à l'abri du népotisme ou de hiérarchies fortes qui usent ou abusent de leur pouvoir pour satisfaire leurs petits intérêts personnels (Byiers et Vanheukelom 2014), les fonctionnaires peuvent voir dans l'appartenance à un syndicat un défi à leur autorité et donc commettre davantage d'abus ([van den Boogaard et al. 2018](#)).

Croke et al. ([2020](#)) montrent que l'incidence auto-déclarée des pots-de-vin et du harcèlement a effectivement diminué suite à la formation et au renforcement des capacités des commerçantes et des fonctionnaires des régions frontalières de la RDC et du Rwanda. Mais dans le même temps, on n'a constaté **aucune amélioration des connaissances auto-déclarées par les commerçantes à la suite de la formation, pas plus que le changement ne découle d'une baisse des demandes de paiements informels de la part des fonctionnaires**. Ce qu'on a constaté en réalité, c'est que les femmes étaient plus enclines à traverser la frontière avant les heures d'ouverture officielles pour éviter ces paiements, plutôt que d'exprimer leurs griefs (Ibid.). **Cet « évitement avisé » ne résout pas le problème de l'activité informelle et peut même créer une série d'autres défis et vulnérabilités** puisque les commerçants exercent leur activité en dehors des heures officielles.

Il arrive aussi que la corruption aux frontières **contrarie les efforts d'intégration des marchés régionaux**. Des recherches menées récemment montrent, par exemple, que les transporteurs locaux qui acheminent des denrées périssables telles que des tomates dans le cadre du commerce intrarégional finissent par payer dix fois plus de frais (essentiellement informels) que ceux qui transportent des marchandises importées comme le riz en provenance d'Asie ([Urban Food Plus 2020](#)). Les grandes entreprises de négoce du riz, bien qu'enregistrées, ne respectent pas toujours les règles et réglementations commerciales officielles et bénéficient d'avantages indus en termes d'accès au marché ou de non-acquittement des taxes et des droits. Contrairement aux négociants de tomates, elles sont souvent en cheville avec les élites politiques et négocient un passage sûr d'un bout à l'autre de l'itinéraire (voir par exemple [Torres et van Seters 2016](#) ; [Byiers et Vanheukelom 2014](#)).

Globalement, les intérêts d'un groupe d'acteurs ne sont jamais homogènes parmi les diverses catégories de commerçants ou de fonctionnaires. Leur motivation à respecter pour les uns, ou à faire respecter pour les autres, les règles et réglementations commerciales peut également varier suivant le lieu et le moment. Comme le montrent Croke et al. ([2020](#)), il arrive que les interventions politiques visant à informer ou à renforcer le pouvoir de négociation des commerçants se soldent tout bonnement par de « l'évitement avisé ». Cela laisse à penser qu'il faudrait analyser la situation à chaque frontière pour comprendre comment les agents frontaliers s'acquittent de leurs missions dans ce cadre spécifique, en fonction des types de commerce présents, du rôle de la communauté locale, de la priorité accordée par l'État central, et de la perception du commerce informel qui en découle en tant qu'activité.

³⁹ Selon leur taxonomie des politiques et des défis de mise en œuvre, le travail des agents frontaliers : i) est intensif en termes de transactions, nécessitant généralement de nombreux agents ; ii) est discrétionnaire au niveau local, nécessitant que les agents prennent des décisions difficiles à évaluer par des personnes extérieures ; iii) impose une obligation (celle de se conformer aux règles et réglementations frontalières) plutôt qu'apporte un service souhaité par la population ; et iv) nécessite l'interprétation de règles plutôt que de procédures standard, pour classer les marchandises, par exemple, ou pour interpréter les modalités d'application des règles.

Le CIT, un système complexe

Par-delà les différences et la variété des points de vue selon que l'on est commerçant ou agent frontalier, ce qu'il faut surtout retenir de ce qui précède, c'est que le CIT s'inscrit dans un *système d'interactions complexes* entre divers acteurs, conditionné par une kyrielle de facteurs structurels, institutionnels et informels.

Un mélange de règles formelles et de comportements informels

L'informalité et le contournement ou l'évitement des règles ne sont pas l'apanage des commerçants, ils existent aussi en collusion avec les agents de l'État. Nugent (2009) décrit les frontières de l'Afrique de l'Ouest comme « *un lieu de perpétuelle négociation entre les fonctionnaires, les commerçants, les autorités traditionnelles, les résidents locaux et toute une série de personnes de passage* ». Les interactions prennent des formes diverses, selon la volonté des uns de se conformer à la loi et des autres à la faire respecter ; de grandes entreprises sont parfois en mesure de négocier avec l'administration frontalière le passage en douceur de leurs marchandises, en dehors du système formel (OCDE/CSAO 2019), par le biais de paiements réguliers. Les petits commerçants n'ont généralement pas le même pouvoir de négociation et cherchent donc à contourner les procédures officielles en concluant certains « arrangements » avec les agents frontaliers (Saana consulting 2016). De ce point de vue, ces pratiques informelles peuvent être assimilées « *non pas à une absence de réglementation, mais à des formes alternatives de réglementation en deçà et au-delà du cadre de l'État* » (Meagher 2008, cité dans van den Boogaard et al. 2018). Ces négociations et arrangements donnent naissance à un « **système d'informalité** »⁴⁰ qui relève moins d'une anomalie que d'un réseau profondément ancré d'interactions, d'échanges et d'interdépendances. Les politiques qui cherchent à s'attaquer à un système aussi complexe au travers de mesures qui s'appuient sur un système formel, fondé sur des règles, et en supposant que les acteurs étatiques s'emploient systématiquement à faire respecter les règles, ne s'attaqueront donc qu'à une petite partie de ce système, comme le montre la table 1.

⁴⁰ Selon Cantens (2012) plusieurs éléments caractérisent l'informalité, parmi lesquels « *une vaste zone géographique, l'organisation des flux financiers et de marchandises, les liens entre les opérateurs formels et informels, diverses activités informelles greffées sur des pratiques administratives, et des pratiques de corruption* ».

Encadré 3. Une taxonomie des interactions à la frontière

Gallien et Weigand (2021) proposent une taxonomie des interactions entre les commerçants informels et les agents frontaliers. De leur point de vue, la relation entre les agents et les commerçants ne se résume pas à un État « exécuteur de la loi » d'un côté et un commerçant « fraudeur » de l'autre. On serait plutôt dans un foisonnement d'interactions à la frontière aux coûts, avantages et degrés de prévisibilité variables.

Hormis « la véritable application de la loi » qui oblige le commerce informel à se conformer aux règles et qui fait grimper les coûts de détection pour l'État, ces auteurs recensent également une interaction dite « **du chat et de la souris** ». Il s'agit toujours d'essayer d'appliquer les règles, mais dans un environnement aux capacités limitées où la détection peut se solder par le versement d'un pot-de-vin. Même si la probabilité de se faire prendre est moindre dans ce contexte que dans celui d'une véritable application de la loi, vu le manque de moyens de l'État, le coût risque néanmoins d'être élevé si l'on se fait pincer. Les auteurs décrivent également des interactions dans lesquelles les agents frontaliers « **ferment les yeux** » sur la contrebande de certaines marchandises jusqu'à un certain montant, étant donné la valeur relativement faible et les petits volumes en jeu dans ce commerce à petite échelle et l'importance de ce dernier dans les stratégies de survie des commerçants informels.⁴¹ Ils observent également des interactions basées sur un « **taux forfaitaire** », en particulier dans les contextes où ces pratiques informelles se sont institutionnalisées, avec des frais fixes sur une base régulière, par envoi notamment. Il se peut également que la pratique ne soit pas standardisée mais passe plutôt par de la « **petite corruption** », qui n'offre pas autant de prévisibilité mais constitue un système de paiement convenu pour le passage.⁴²

Dans cette taxonomie, le type d'interaction est déterminé par le contexte dans lequel elle a lieu, le type de marchandises échangées, le statut des commerçants proprement dits, le service frontalier concerné et d'autres facteurs liés aux maillages sociaux, comme nous le verrons dans cette section. Bien qu'elle s'appuie sur un nombre limité d'exemples d'Afrique du Nord et d'Asie du Sud-Est, cette taxonomie a le mérite de fournir une structure supplémentaire aux discussions sur le CIT et ses conséquences.

Il ressort d'entretiens avec des commerçants du corridor Dakar-Bamako que les commerçants informels d'aliments frais et transformés et d'autres biens de consommation durables – qui pour beaucoup sont des femmes – doivent acquitter des droits de douane plus élevés lorsqu'ils n'ont pas le certificat d'origine requis ou d'autres déclarations attestant qu'ils vendent des biens produits localement. Une part importante de ce commerce est néanmoins tolérée par les fonctionnaires. Le système actuel de non-conformité peut donc être considéré comme relativement inclusif, puisque les commerçants ne seraient pas en mesure de poursuivre leur activité sans lui. Il arrive aussi que les fonctionnaires sollicitent de petits pots-de-vin pour accorder le passage, ou que les commerçants les proposent eux-mêmes afin de l'obtenir.⁴³ Comme nous l'avons dit précédemment, les fonctionnaires des douanes utilisent leur pouvoir discrétionnaire pour adapter le montant de ce prélèvement aux relations et réalités sociales ([Cantens 2012](#) ; [Cantens et Raballand 2017](#)).

Ces interactions sont aussi en grande partie façonnées par l'État. Les priorités et les choix politiques du gouvernement central, les instructions et les mesures incitatives en direction des fonctionnaires, les structures organisationnelles, l'allocation des ressources et des effectifs, la qualité des fonctions de soutien et de

⁴¹ Il est implicitement entendu que ces petits commerçants exercent leurs activités en l'absence d'autres activités productives.

⁴² Ils donnent par ailleurs des exemples « d'États-contrebandiers » qui exercent un monopole sur le commerce de certains biens tels que les armes à feu.

⁴³ À l'occasion d'un entretien avec un agent des douanes, celui-ci a souligné que c'étaient les commerçants eux-mêmes qui, le plus souvent, proposaient des bakchiches lorsque leurs papiers n'étaient pas en règle. Les commerçants évitent le paiement des taxes ainsi que l'interaction avec les fonctionnaires en falsifiant les déclarations ou en confiant leurs marchandises au chauffeur du car (BA 2020, non publié).

commandement / contrôle, ou encore les dispositions en matière de responsabilité sont autant de facteurs susceptibles d'influencer le fonctionnement de l'administration publique et le comportement des agents frontaliers.⁴⁴

Dans l'ensemble, les études empiriques et qualitatives décrivent non seulement l'implication active d'une série d'acteurs dans le commerce informel aux frontières, mais aussi leur interdépendance ainsi que l'influence hybride de règles et normes aussi bien formelles qu'informelles. Le produit de ces influences peut fortement varier selon le type de marchandise considéré. L'encadré 4 revient sur certaines spécificités du commerce de l'or artisanal en Afrique de l'Ouest.

Encadré 4. Commerce / contrebande d'or artisanal au travers du CIT⁴⁵

L'or artisanal du Burkina Faso est regroupé en volumes suffisants auprès d'intermédiaires avant d'être expédié à Dubaï, entre autres, principalement via le Togo ([Karkare 2020](#)). Contrairement à son extraction, le commerce de l'or ne concerne qu'un nombre relativement restreint de grands opérateurs, qui travaillent avec **un réseau de fournisseurs sur la base d'interdépendances économiques et de la confiance mutuelle** ([Grätz 2011](#)). Les grands opérateurs, que l'on ne voit jamais au bord des rivières, là où s'effectuent les échanges, désignent généralement plusieurs petits commerçants pour collecter de petites quantités d'or afin de tester leur performance et leur efficacité. C'est aussi pour eux un moyen de minimiser les risques de se faire arnaquer et d'éviter les pertes en cas de vol par des bandits (*Ibid.*). Les grands opérateurs entretiennent généralement des relations pérennes avec les commerçants qu'ils ont choisis. Les (grands ou) petits commerçants mettent en confiance d'autres (petits commerçants ou) mineurs en leur apportant un préfinancement ([Karkare 2020](#)). Cette démarche crée certaines barrières à l'entrée puisqu'il faut non seulement du capital mais aussi une bonne connaissance des milieux marchands et ce d'autant plus que ce commerce est illégal. Mais contrairement à ce que l'on observe dans d'autres métiers, les relations parmi les commerçants et entre ceux-ci et les mineurs **ne sont pas définies par des liens ethniques ou claniques** ([Grätz 2011](#)).

Ces **réseaux commerciaux représentent un enjeu beaucoup plus important pour l'État** – tant sur le plan fiscal qu'à cause de la corrélation avec l'insécurité dans la région – et s'avèrent plus difficiles à contrôler. Ou pourrait dire que l'interaction entre les commerçants et les agents frontaliers qui cherchent à réguler les échanges s'apparente au **jeu du chat et de la souris** (pour reprendre la taxonomie de [Gallien et Weigand 2021](#)). Plusieurs commerçants ont été pris à la frontière en train d'essayer de faire passer de l'or dans des voitures, mais dans la plupart des cas, ils ont été relâchés après avoir versé d'énormes sommes d'argent et s'être vus confisquer l'or (interview). Il se dit même qu'aux yeux des fonctionnaires, une affectation dans ces zones frontalières serait l'occasion de s'enrichir (interview). Cela dit, l'extraction de l'or, nonobstant les politiques officielles, est dans une large mesure tolérée dans une grande partie de l'Afrique de l'Ouest.⁴⁶ Il existe donc un mélange de répression et de tolérance à l'égard de l'exploitation minière artisanale, les États s'attachant particulièrement à contrôler, ou du moins à taxer, les bénéfices réalisés grâce au négoce du métal précieux.⁴⁷

⁴⁴ Les grandes entreprises qui font du commerce informel sont souvent proches des plus hautes instances dirigeantes et soutiennent financièrement le parti au pouvoir, ce qui leur procure des avantages indus. Alhaji Dahiru Mangal, par exemple, est un riche homme d'affaires nigérian qui se classe parmi les principaux contrebandiers d'Afrique occidentale. Il a financé plusieurs campagnes victorieuses de l'ancien président Yar'Adua. « [Nigeria unravelled](#) », Financial Times, 13 février 2015.

⁴⁵ L'exploitation artisanale de l'or est très répandue en Afrique de l'Ouest où elle fait vivre au moins 2 millions de personnes. ([Karkare 2020](#)). Les régions frontalières du Liptako-Gourma (Burkina Faso, Mali, Niger) sont celles où les opportunités économiques sont particulièrement restreintes et gravitent autour de l'agriculture, du pastoralisme, de la pêche, de l'extraction artisanale de l'or et du commerce (informel) transfrontalier ([Assanvo et al. 2019](#)). Dans les régions aurifères du Burkina Faso, l'exploitation artisanale est de loin l'activité la plus lucrative pour les mineurs, qui gagnent environ 60 dollars par mois, autrement dit bien plus que dans l'agriculture ([Karkare 2020](#)). Au Sénégal, l'exploitation artisanale de l'or est une activité importante autour de Kedougou ([OIM 2018](#)). Les femmes participent au lavage du minerai et à son traitement au mercure, avec de graves conséquences pour la santé et l'environnement.

⁴⁶ « [La ruée vers l'or artisanal du Sahara et du Sahel \(1\)](#) », RFI, 13 mai 2021.

⁴⁷ « [Les circuits flous de l'orpaillage au Sahara et au Sahel \(2\)](#) », RFI, 14 mai 2021.

Les aspects sécuritaires sont particulièrement pertinents dans le contexte ouest-africain, où **les décideurs politiques entrevoient généralement une relation entre la contrebande et le terrorisme**, dans la mesure où les acteurs impliqués empruntent les mêmes routes commerciales et de transport ([Cantens et Raballand 2017](#)). **Ce lien est cependant loin d'être structurel** : en dehors du raisonnement économique (à savoir que les groupes extrémistes s'engagent dans ces activités de contrebande par pragmatisme ou opportunisme ; [Assanvo et al. 2019](#)), il ne faut pas négliger l'aspect idéologique (les études montrent que dans de nombreux cas, les contrebandiers sont idéologiquement opposés aux objectifs politiques et aux convictions religieuses des groupes terroristes ; [Cantens et Raballand 2017](#) ; [Shaw et Reitano 2014](#)).

Dans les faits, l'instabilité accrue provoquée par les activités extrémistes a déstabilisé les routes et les réseaux commerciaux informels / de contrebande, et a entraîné une perte importante de l'activité économique informelle dans plusieurs États d'Afrique de l'Ouest. ([PNUD 2019](#)).

4. Approches régionales du CIT en Afrique de l'Ouest

Les facettes du commerce informel transfrontalier étant nombreuses, il n'est sans doute pas inutile d'examiner les politiques, cadres et programmes de soutien mis en place au niveau régional et continental à la lumière de ce schéma complexe. Nous allons notamment nous intéresser aux approches de simplification des procédures concernant les petits commerçants transfrontaliers qui sont mises en œuvre afin de renforcer l'autonomie des commerçantes et de relever les défis rencontrés par le CIT en Afrique de l'Ouest.

Le CIT dans les programmes et accords commerciaux régionaux

Plusieurs départements de la commission de la CEDEAO sont en charge de la facilitation du commerce et, plus généralement, de l'intégration régionale.⁴⁸ Bien que l'accent soit principalement mis sur le commerce formel par le biais d'accords commerciaux régionaux, les documents et programmes politiques officiels reconnaissent l'importance du CIT. Le **Comité régional de facilitation des échanges** et la **Stratégie régionale d'aide au commerce (2016-2020)**, par exemple, érigent tous deux le commerce informel en caractéristique de la région ([CEDEAO 2018](#)). Par ailleurs, un **Programme d'appui à la réglementation du commerce informel**, élaboré en 2018 après avoir été formulé en 2013, met l'accent sur la collecte de données / la génération de connaissances, le renforcement des capacités institutionnelles, les réformes politiques/procédures et la formalisation progressive des commerçants informels (Banque mondiale, à venir). Ajoutons que le **Traité de la CEDEAO** fait référence à la promotion des petites et moyennes industries et, dans son article 63, se concentre explicitement sur les contraintes auxquelles sont confrontées les commerçantes.⁴⁹ Le **TEC de la CEDEAO** élimine en outre les principales différences de tarifs douaniers vis-à-vis du monde extérieur, avec pour effet implicite de périmé ce qui avait jusqu'alors motivé les échanges informels des États membres de la CEDEAO à faibles tarifs vers ceux à tarifs plus élevés ([CEDEAO 2016](#)).⁵⁰

⁴⁸ Il s'agit notamment des directions du commerce multilatéral, de l'Union douanière et de la fiscalité, des transports et de la libre circulation, qui remplissent toutes des fonctions différentes et couvrent différents aspects du commerce et des mouvements transfrontaliers (Banque mondiale, à venir).

⁴⁹ Le traité de la CEDEAO de 1975 vise notamment à éliminer les droits de douane et autres restrictions quantitatives et administratives entre ses membres. Cet objectif est réitéré à l'article 3 du traité révisé qui appelle à l'abolition des barrières non tarifaires et à l'établissement d'une zone de libre-échange (ZLE). Voyez <https://www.refworld.org/docid/49217f4c2.html>

⁵⁰ Le TEC a été adopté en 2013 et est entré en vigueur en 2015. Il reste l'un des principaux instruments d'harmonisation de la politique commerciale vis-à-vis des parties extérieures et de renforcement du marché commun du bloc régional. Les États membres de la CEDEAO ont néanmoins bénéficié d'une période transitoire de cinq ans pour sa mise en œuvre.

Dans la même veine, le Schéma de libéralisation des échanges de la CEDEAO (**SLE**) permet de simplifier les procédures relatives aux biens souvent échangés par les acteurs du CIT (voir ci-dessous).⁵¹

Plusieurs directions de la **Commission de l'UEMOA** s'emploient elles aussi à améliorer la facilitation des échanges régionaux. La circulation en franchise de droits des marchandises au sein de cette région est assurée par la **taxe préférentielle communautaire**, le prédécesseur sous-régional du SLE ([UEMOA 1999](#)).⁵² Le TEC de l'UEMOA a précédé celui de la CEDEAO. Afin de faciliter le libre-échange au sein du bloc régional, plusieurs textes communs ont été adoptés, sur l'harmonisation des règles d'origine, la fiscalité interne, les mesures sanitaires et phytosanitaires et les procédures douanières, entre autres, qui devraient en principe profiter également aux petits commerçants transfrontaliers. Le **Programme régional de facilitation des échanges** (PRFE) vise notamment à accroître la transparence et la prévisibilité des transactions commerciales et du transport transfrontalier ([OMC 2017](#)). Adossée aux politiques commerciales ouest-africaines et éventuellement complémentaire de celles-ci, la **Zone de libre-échange continentale africaine (ZLECAf)** entend également bénéficier aux femmes, y compris les petites commerçantes transfrontalières.⁵³

En soi, le discours officiel en matière de politique commerciale reconnaît pleinement le rôle des petits commerçants informels et des commerçantes en particulier. Le défi consiste néanmoins à « traiter » le commerce informel, pour déterminer à quelle fin et par qui, et c'est à ce niveau que les choses demeurent relativement floues.

Politiques de simplification des procédures

Si les politiques commerciales de la CEDEAO et de l'UEMOA se concentrent sur le commerce formel et un accord entre pays définissant les voies et moyens de taxer et de contrôler les flux commerciaux, les mécanismes en place visent eux aussi à simplifier le commerce à petite échelle. Le SLE de la CEDEAO prévoit une dérogation à l'obligation de fournir un certificat d'origine pour certains produits, principalement des produits de l'agriculture et de l'élevage, ainsi que des objets d'artisanat et des outils ; cette dérogation ne s'applique cependant qu'en dessous d'un seuil de 500 dollars pour les marchandises industrielles, une valeur relativement faible, même pour des petits commerçants.⁵⁴ En revanche, d'autres exigences, telles que les certificats sanitaires et phytosanitaires (SPS) subsistent pour les produits agricoles, ce qui constitue souvent un obstacle pour les petits commerçants informels.

⁵¹ Le SLE est le principal outil d'opérationnalisation de la zone de libre-échange de la CEDEAO (<https://etls.ecowas.int/>). Créé en 1979 (et lancé en 1990), il garantit la libre circulation des marchandises sans devoir acquitter de droits de douane ni de taxes ayant des effets similaires à ceux des importations, et prévoit également des mesures visant à faciliter les échanges en réduisant les formalités administratives aux frontières. ([CEDEAO, 2012](#)). Au fil du temps, le champ d'application du SLE s'est élargi, passant de la couverture des produits non transformés, généralement composés de produits animaux, minéraux et végétaux et de produits artisanaux, à celle des produits industriels d'origine communautaire, avec les règles d'origine y afférentes, comme le prévoit le protocole A/P1/1/03.

⁵² Il est régi par la Décision N° 01/99/COM/UEMOA portant agrément de produits industriels au bénéfice de la taxe préférentielle communautaire (TPC). L'article 3 de cette décision stipule que chaque produit industriel agréé au bénéfice du régime de la taxe préférentielle communautaire reçoit un numéro d'agrément. De même, un numéro d'immatriculation est attribué à l'entreprise productrice..

⁵³ La ZLECAf vise à intégrer les 55 marchés des États membres de l'UA pour créer un marché de 1,3 milliard de personnes, tout en élargissant les possibilités de travail décent et productif, notamment pour les femmes. Le préambule de la ZLECAf reconnaît l'importance de l'égalité des sexes pour le développement du commerce international et de la coopération économique ([UA 2018](#)). Il a été proposé d'élaborer un protocole sur les femmes dans le commerce, afin d'élargir l'horizon économique des commerçantes ([UA 2021](#)). Outre un élargissement des possibilités d'emploi, la ZLECAf peut aussi contribuer indirectement à résorber certaines inégalités telles que l'écart salarial entre les hommes et les femmes. ([Banque mondiale 2020a](#)) ; d'autres dispositions non sexo-spécifiques de l'accord de la ZLECAf pourraient être exploitées pour renforcer et offrir davantage d'opportunités commerciales et économiques aux femmes, y compris celles du CIT. Parmi ces dispositions figurent notamment des annexes relatives à la coopération douanière, à la facilitation des échanges et des dispositions relatives au transit visant à simplifier et à harmoniser les procédures douanières et frontalières.

⁵⁴ [Les règles du schéma de libéralisation des échanges de la CEDEAO pour les commerçants](#), 2012.

Il y aussi d'autres barrières non tarifaires liées aux politiques et réglementations nationales (telles que des restrictions quantitatives et des interdictions d'exportation de produits agricoles à certaines saisons ou en période de crise alimentaire ; [Tondel et al. 2020](#)). Le SLE tel qu'en lui-même simplifie les procédures pour certaines catégories de marchandises, mais exige une utilisation effective par les commerçants et dépend de son application correcte par les agents frontaliers.

Dans le cadre du programme conjoint de facilitation des échanges de la CEDEAO et de l'UEMOA, il est question d'introduire un régime commercial simplifié (RCS) assez semblable à celui du COMESA.⁵⁵ On parle également d'introduire un RCS dans la ZLECAf, selon des principes similaires. L'adoption d'un RCS dans la région de la CEDEAO simplifierait donc un peu plus encore les procédures de traitement du commerce à petite échelle que ne le permet déjà le SLE.

La mise en œuvre d'un RCS dans d'autres régions d'Afrique ne s'est toutefois pas faite sans mal. Les listes communes ne sont pas fréquemment mises à jour, par exemple, et les opérateurs finissent par acquitter des droits sur des marchandises censées être exemptées, ou vice-versa ([Afreximbank 2020](#)). D'autres paient des droits parce qu'ils ne savent pas comment (ou ont des difficultés à) obtenir le certificat d'origine approprié (Ibid.). Par ailleurs, la simplification d'un type de procédure (liée aux règles d'origine) ne remet pas en cause la nécessité d'autres procédures : les opérateurs doivent toujours se conformer à des exigences SPS rigoureuses, ainsi qu'à d'autres licences et certificats.⁵⁶ D'autres taxes et redevances sur les marchandises subsistent comme la TVA, les droits d'accises et d'autres taxes locales. L'encadré 5 revient ces diverses exigences dans le cadre du COMESA.

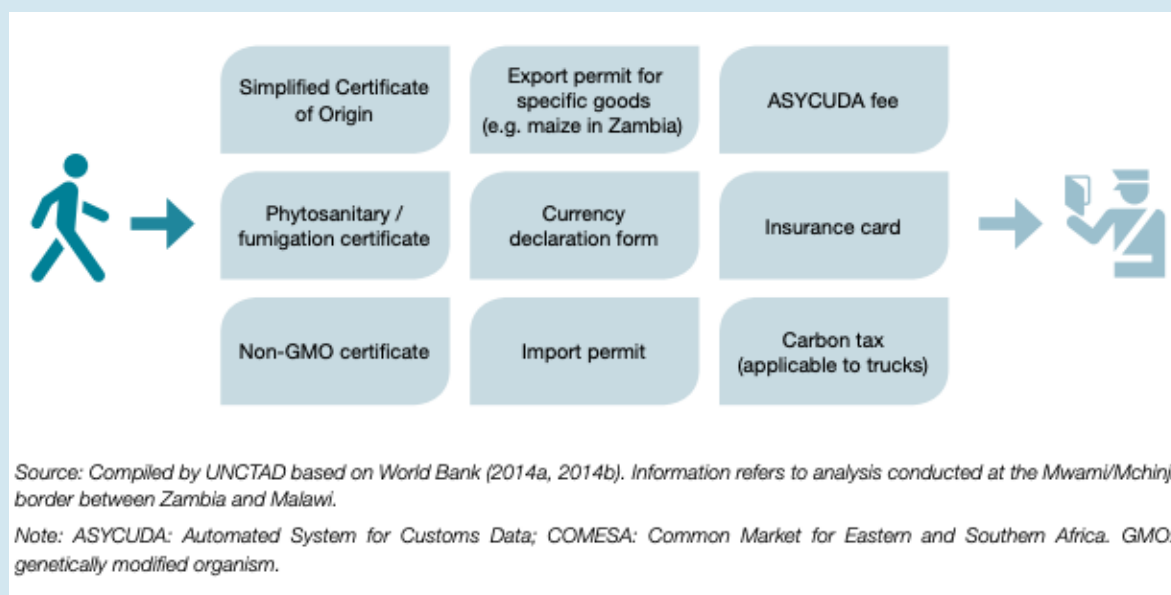
⁵⁵ [Study on Extending the Benefits of Free Trade to Informal Cross Border Traders in the ECOWAS Region reviewed by experts.](#)

⁵⁶ Malgré des procédures d'importation/exportation simplifiées (pas un RCS) à la frontière Kidira-Diboli entre le Sénégal et le Mali, les opérateurs, hormis la déclaration en douane, peuvent être amenés à produire d'autres documents tels que certificat d'origine, certificat de change, certificat phytosanitaire, déclaration préalable d'importation de produits alimentaires (DIPA, délivrée par le ministère du commerce qui n'est pas présent à la frontière), permis CITES pour les produits animaux ou végétaux soumis à la protection de l'environnement par ladite convention, certificat de fumigation, certificat sanitaire, autorisation annuelle d'import/export dans le cas de l'or, déclaration préalable d'importation, certificat de valeur, déclaration relative à la valeur en douane (DEV) (BA 2020 non publié).

Encadré 5. Le régime commercial simplifié du COMESA

Un RCS requiert une liste commune d'exportations de faible valeur pour un meilleur accès au marché, des permis commerciaux et des régimes de visa spécifiques pour les petits commerçants, ainsi que la réduction d'autres taxes.⁵⁷ Introduit en 2007 et devenu opérationnel en 2010, le RCS du COMESA prévoit un certificat d'origine simplifié, un document douanier simplifié ainsi que des procédures de dédouanement simplifiées. À l'origine, en 2010, le seuil pour les marchandises était fixé à 500 dollars (COMESA 2021) ; il a été ensuite porté à 1 000, puis 2 000 dollars en 2011 tandis que les frais de traitement étaient ramenés à 1 dollar (CNUCED 2019). La CAE a également introduit un RCS en 2007 avec l'adoption d'un certificat d'origine simplifié pour les marchandises d'une valeur inférieure à 2 000 dollars et d'une liste commune de produits éligibles.

Figure 4. Certification requise à l'entrée / la sortie d'un pays, dans le cadre du régime commercial simplifié du COMESA



Bien que le nombre de commerçants informels du COMESA ayant adhéré au RCS soit passé de 1 507 en 2011 à 10 970 en 2013 (Kahariri 2016), la couverture reste assez limitée. La CAE enregistre elle aussi un niveau d'adhésion relativement faible (seulement un répondant sur quatre interrogés en 2018), même si les commerçants connaissent l'existence de ce régime.

Bien que le RCS améliore (partiellement) la sécurité et accélère le dédouanement aux yeux des utilisateurs, il n'est pas certain que le coût de la transaction diminue ou qu'il incite les commerçants informels à rejoindre l'économie formelle (Siu 2019). En soi, un RCS n'entraîne pas automatiquement une baisse des coûts transactionnels (Ibid.), ce qui peut dissuader les commerçants informels d'y adhérer. Par ailleurs, comme nous l'avons vu dans la section 3, le choix du commerce informel ne répond pas uniquement à des motivations fiscales mais à des facteurs plus larges. Ceci est corroboré par Siu (2019), qui observe que le RCS et une démarche de vaste simplification peuvent n'avoir qu'une incidence marginale sur le choix du CIT plutôt que de l'économie formelle pour exercer son activité économique.

⁵⁷ Le concept de RCS se fonde sur l'article VIII de l'accord du GATT de l'Organisation mondiale du commerce et sur les dispositions de la Convention de Kyoto révisée pour la simplification et l'harmonisation des régimes douaniers. Un RCS comprend quatre éléments : (i) un document douanier simplifié, (ii) un certificat d'origine simplifié, (iii) une liste commune de produits et (iv) un seuil pour la valeur de l'envoi. (CNUCED 2019).

Une des approches testées au titre du RCS dans la région du COMESA a consisté à définir une charte pour encourager la redevabilité entre parties prenantes. Brenton et al. (2014) décrivent cette approche telle qu'elle est appliquée à une frontière entre le Malawi et la Zambie. La Charte des commerçants transfrontaliers consacre un ensemble de droits et d'obligations de base pour les commerçants et les fonctionnaires et cherche au final à améliorer le comportement aux frontières et à promouvoir la formalisation progressive du commerce informel transfrontalier (ibid). Il existe souvent des codes de conduite de la fonction publique pour les agents frontaliers, mais la Charte va un cran plus loin en instaurant des droits et des obligations pour les deux parties. Une démarche analogue a été entreprise en Afrique de l'Est,⁵⁸ dont les premiers éléments probants, certes anecdotiques, attestent néanmoins d'un impact positif sur le commerce à petite échelle. (Banque mondiale 2016). Il faut peut-être voir dans cette approche un moyen de modifier la dynamique du « système » CIT à certains postes frontières.

Politiques et programmes d'appui et d'information

Hormis les règles relatives au commerce, des politiques et des projets ont également été mis en place pour informer et soutenir les commerçants. **Le plan d'action de la CEDEAO sur le genre et le commerce** tente de relever les défis auxquels sont confrontées les commerçantes en définissant des politiques qui leur conviennent ([CEDEAO 2015](#)).⁵⁹ Parmi les axes prioritaires figurent la formation et le renforcement des capacités des commerçantes à propos de leurs droits, les procédures douanières et les négociations commerciales, ainsi que la formation et le renforcement des capacités des agents des douanes et autres agents de régulation de la gestion des frontières (Ibid.). De même, la **stratégie de l'UEMOA en matière de genre** cherche à contribuer à la promotion d'un environnement institutionnel propice à l'égalité et à l'équité économiques, politiques, sociales et culturelles entre les femmes et les hommes.⁶⁰ Au niveau de la ZLECAf, le portail eTradeHubs,⁶¹ inauguré en mai 2021, cherche lui aussi à soutenir les petites entreprises dirigées par des femmes en fournissant des informations en temps opportun, des outils de gestion commerciale et des informations sur les filières liées à la ZLECAf, notamment sur les documents, les licences, les permis, les certificats, les frais à payer et les délais de traitement estimés ([CCI 2021](#)).

⁵⁸ [Charter for Cross Border Traders Launched](#), EASSI, 22 juin 2017.

⁵⁹ Les objectifs du Plan d'action (2015-2020) consistent notamment à accroître la capacité de production des femmes et leur compétitivité à l'exportation, à promouvoir l'élaboration et la mise en œuvre de politiques commerciales tenant compte de la dimension de genre parmi les pays membres, et à renforcer les mécanismes de synergie et de coordination des différentes agences impliquées dans le commerce et la gestion des frontières. Ces objectifs doivent faire en sorte que les politiques commerciales fonctionnent mieux pour les femmes.

⁶⁰ Elle compte y parvenir par le biais i) d'un cadre systémique pour l'intégration du genre dans les organes de l'UEMOA et les États membres (Axe 1), et ii) du soutien d'initiatives spécifiques dans les domaines des droits, de l'expression, de la capacité d'action et de l'autonomisation économique des femmes (Axe 2).

⁶¹ Les eTradeHubs sont une initiative conjointe de la Chambre de commerce internationale (CCI), de United Parcel Service (UPS), du Trade Law Center (Tralac) et de West Blue Consulting.

Encadré 6. Le programme pour la facilitation des échanges en Afrique de l’Ouest

C’est dans ce contexte que s’inscrit le programme pour la facilitation des échanges en Afrique de l’Ouest (FEAO), un programme pluriannuel et multi-partenaires de l’UEMOA et de la CEDEAO qui vise à faciliter le commerce régional et dont l’un des trois piliers est « la réduction des obstacles auxquels font face les petits commerçants et autres acteurs clés, en particulier les femmes ». ⁶² Le programme se profile comme un modèle de facilitation du commerce et d’intégration régionale sensible au genre, qui entend donner la priorité à la simplification des procédures frontalières complexes (y compris par l’introduction éventuelle d’un régime commercial simplifié, RCS), à l’information des acteurs, y compris par la sensibilisation (aux questions de genre), ainsi qu’à la professionnalisation des services de transport.

Le problème du CIT, tel que le définit le programme FEAO, est d’ordre économique avec un intérêt particulier pour le genre (c’est-à-dire la création d’opportunités liées au commerce et l’autonomisation des femmes). Si tout le monde ou presque s’accorde sur « le problème », à savoir le manque d’opportunités (productives) qui permettent aux commerçants de se sortir du cercle vicieux des activités de subsistance, il est moins évident que *l’origine* du problème se situe dans des procédures formelles complexes et le manque de connaissances des acteurs, comme le montre le contexte dans lequel se déploie le CIT (section 3). L’hypothèse selon laquelle des commerçantes mieux informées seraient moins susceptibles d’opérer de manière informelle ne se vérifie pas nécessairement, comme le montrent des études empiriques telles que celle de Croke et al. (2020), même si l’on investit bien peu dans ce domaine. Un diagnostic plus granulaire du contexte des zones frontalières peut révéler un ensemble complexe de causes, dont certaines sont mises en évidence dans le présent document. La théorie du changement en matière de genre du programme FEAO relève par ailleurs « le manque d’intégration du genre dans la facilitation du commerce » (Banque mondiale, à paraître). Un peu comme si on essayait d’apporter des solutions avant d’avoir diagnostiqué précisément le problème. Comme le disent Andrews et al. (eds. 2017) « Définir l’absence d’une solution particulière comme étant le problème [...] fait de l’adoption de la solution « LA » solution – qu’elle résolve ou non un problème réel ».

Il sera tout aussi important de suivre et de relever les défis liés aux barrières non tarifaires (BNT), bien qu’il n’y ait pas d’approche unifiée du suivi et de l’élimination des BNT au niveau régional dans la CEDEAO, et que les BNT et les outils existants fassent l’objet de plusieurs classifications concomitantes. ⁶³ Conscients des coûts élevés induits par les BNT, ⁶⁴ l’UA, la CNUCED et le BMZ ont établi conjointement un mécanisme de déclaration (par les entreprises), de suivi et d’élimination (par les gouvernements nationaux) des BNT dans le cadre de la ZLECAf, conformément aux dispositions de l’annexe 5 de cet accord. ⁶⁵ Un tel système peut potentiellement bénéficier aux commerçants informels transfrontaliers, plus affectés que d’autres par des BNT telles que la lourdeur des bureaucraties, la longueur des processus d’autorisation et le manque de clarté dans les règles, sans parler de la corruption (CNUCED 2019). La dynamique de l’économie politique laisse toutefois à penser que **les acteurs comptent également sur les BNT lorsqu’ils envisagent leurs intérêts particuliers.**

⁶² Pour plus d’informations concernant le programme FEAO, voyez : <https://tfwa.projects.ecowas.int/index.php/fr/>

⁶³ Trois outils, par exemple, sont disponibles dans la région : Borderless Alliance West Africa, le Trade Obstacle Alert Mechanism (TOAM) de l’ICT et les BNT de la ZLECAf (Olayiwola 2020). Bien que l’outil BNT de la ZLECAf s’appuie sur celui de Borderless Alliance et soit compatible avec lui, il n’est pas certain que le secteur privé soit suffisamment informé de l’existence de ces outils pour les utiliser efficacement. Des efforts sont actuellement déployés en vue de les harmoniser. L’efficacité de ces mécanismes de suivi continue néanmoins de poser question quant à leur capacité à stimuler, faciliter ou inciter les gouvernements centraux à se conformer aux accords régionaux et continentaux.

⁶⁴ D’après la Banque mondiale (2020a), la réduction des BNT et la facilitation des échanges pourraient entraîner une augmentation « de 50 à 132% [du commerce intra-africain avec] des gains de l’ordre de 1 à 4% sur le produit intérieur brut (PIB) ».

⁶⁵ Voyez <https://tradebarriers.africa/> et https://tradebarriers.africa/files/eng/public_user_manual.pdf pour plus de détails à propos de ce processus.

5. Implications du « traitement » du CIT

Qu'est-ce que tout cela signifie ?

La diversité des points de vue des commerçants et des agents frontaliers nous laisse entrevoir un large spectre de motivations parmi ces deux catégories de protagonistes. Du côté des commerçants, cela va de la non-conformité ou de la conformité partielle (due à l'évitement, au manque de connaissances, à la lourdeur des procédures, aux coûts élevés) à la volonté de se conformer. Du côté des agents frontaliers, cela va de la non-application des règles par la sollicitation de pots-de-vin à l'application intégrale des règles, en passant par divers niveaux de sanction, de harcèlement, de sollicitation de pots-de-vin, de tolérance ou d'échange de renseignements en matière de sécurité. La difficulté consiste à déterminer où se positionne tel ou tel agent sur cette échelle, étant donné que cela peut changer en fonction du poste frontière et du type de marchandise, mais aussi potentiellement de l'heure de la journée.

En combinant les divers degrés de conformité et d'application, on obtient à chaque fois une interaction tout à fait spécifique, et au global un large éventail de produits. Le meilleur scénario de conformité et d'application n'est donc qu'un scénario parmi d'autres, aux côtés de la petite corruption (non-application avec manque de connaissances), des tarifs forfaitaires convenus pour le passage (non-application avec évitement), ou du jeu du chat et de la souris.

La sollicitation de pots-de-vin en échange du passage permet d'une part aux agents frontaliers d'augmenter leurs revenus et d'autre part d'avoir un niveau de non-application de la loi qui permet aux commerçants de gagner leur vie, ce qui contribue certainement à assurer la « paix sociale » au sein de la communauté. Certains commerçants comme certains agents frontaliers peuvent d'ailleurs s'enrichir grâce à cette dynamique.

Les degrés de conformité et d'application de la loi sont tous deux déterminés par des facteurs historiques, culturels et linguistiques, ainsi que par des facteurs économiques, tels que la nature des marchandises et leur importance. De même, le regard que porte la société sur l'État et son administration joue un rôle plus large, tout comme les motivations personnelles, vu le pouvoir discrétionnaire dont disposent aussi bien les commerçants que les agents frontaliers, les uns pour se conformer aux règles commerciales, les autres pour les faire respecter. Les relations individuelles peuvent influencer le produit de l'interaction, à savoir l'obtention de petits pots-de-vin plutôt que l'application des règles.

Le comportement des fonctionnaires aux frontières – hormis les échanges avec les commerçants informels – est également déterminé par « l'environnement ordonnateur » tel que le gouvernement central le façonne au travers des priorités politiques choisies, des instructions et des mesures incitatives qu'il adresse aux fonctionnaires, des structures organisationnelles, de l'allocation des ressources et des effectifs, de la qualité des fonctions d'appui et de commandement-contrôle, des dispositions prises en matière de responsabilité, etc. L'équilibre entre différents objectifs tels que la construction de l'État, la génération de revenus, la sécurité ou le maintien de la paix sociale au sein de la communauté peut en outre varier selon les contextes ; une certaine compréhension à l'égard du besoin d'opportunités économiques à la frontière entre le Sénégal et le Mali peut, par exemple, inciter à tolérer ce qui relève des activités de survie, tandis qu'à la frontière entre le Togo et le Burkina Faso, l'attention se portera peut-être davantage sur la contrebande de minéraux et la sécurité. Des agents frontaliers peuvent également être embringués dans la non-application de la loi au travers de la sollicitation de pots-de-vin pour satisfaire les demandes de leur hiérarchie au sein du service des douanes.

Tel est le contexte dans lequel s'appliquent les accords commerciaux régionaux : on s'étonnera dès lors d'autant moins, surtout dans le cas du commerce à petite échelle, que les commerçants et les fonctionnaires se rabattent sur des méthodes moins coûteuses en temps et en argent lorsque les échanges sont de nature transfrontalière.

Cet article a mis en lumière divers types d'interactions frontalières sous-tendues par toutes sortes de motivations, tout en soulignant leur produit pour les différentes catégories d'acteurs et la corrélation entre ce produit et les divers protagonistes et facteurs contextuels propres à chaque frontière. **Cette analyse montre que « traiter » le CIT est loin d'être une simple question de renforcement des capacités et de simplification des procédures, mais suppose que l'on interagisse avec des dynamiques institutionnelles et comportementales profondément ancrées que des politiques formelles et le soutien externe ont peu de chances de sortir du statu quo.**

Implications pour les politiques et les programmes d'appui extérieurs

Difficile de discerner les implications politiques de cette situation. Faire connaître les règles aux commerçants *peut* les inciter à se conformer, à condition qu'ils soient demandeurs (et que les risques de non-conformité soient suffisamment élevés). De même, la simplification des exigences *peut* amener certains commerçants à basculer de l'économie informelle vers son pendant formel, mais ce ne sera pas le cas si les exigences subsistantes s'accompagnent de démarches plus chronophage et/ou de la confrontation à des agents frontaliers en quête de pots-de-vin, ou si ces agents se montrent déjà tolérants envers le CIT pour le bien de la communauté. Il faudra peut-être envisager des interventions directes pour obtenir des effets plus directs : des processus de certification à peu de frais *près* de la frontière pour faciliter la conformité, de même que l'accès à l'information.

Une tierce partie chargée de superviser la dynamique d'application et de conformation peut s'avérer utile dans de telles circonstances. C'est d'ailleurs ce que font déjà certains groupes de défense du commerce issus de la société civile (comme ENDA CACID, par exemple). Mais la généralisation de cette démarche exigerait d'importantes ressources. Bien que ce document n'ait pas été en mesure d'explorer la valeur et les effets des chartes des postes frontières, telles qu'elles ont été éprouvées entre le Malawi et la Zambie (Brenton et al., 2014), ce type de stratégie a le mérite de créer une responsabilité réciproque entre les agents frontaliers et les commerçants.

Les avantages possibles d'un RCS restent tributaires de sa mise en œuvre impartiale et, in fine, de son adoption. Les règles formelles ne peuvent (et ne doivent donc) pas être considérées uniquement d'un point de vue technique, mais aussi tenir compte des réalités socioculturelles. En d'autres termes, « forme » n'est pas synonyme de « fonction » ([Andrews et al. eds. 2017](#)). En se braquant sur les mesures de responsabilisation formelles sans tenir compte des défis de mise en œuvre, on risque de faire évoluer la corruption vers d'autres formes plutôt que de s'en débarrasser ([Nixon et al. 2018](#)).⁶⁶ Une voie prometteuse consisterait à réaliser une étude plus détaillée des éléments et modalités d'interaction entre un RCS et le système existant, telle que celle qui est prévue dans le cadre du programme FEAO.

Les approches qui visent directement les commerçants et les agents frontaliers doivent par ailleurs tenir compte de leurs liens et de leur interdépendance, ainsi que de la légitimité de l'État et, ce faisant, les rapprocher d'une série de questions plus indirectes apparemment susceptibles d'affecter ces relations, même si celles-ci ne peuvent être modifiées qu'à moyen ou long terme.

L'interaction directe avec les commerçants informels n'est qu'une approche parmi d'autres ; on peut aussi accepter le phénomène et chercher à réduire les aspects les plus perniciose des abus, comme le font certains programmes

⁶⁶ Comme le montre Kahariri ([2016](#)), les commerçants ont continué de se plaindre du niveau de taxation et du harcèlement dont ils faisaient l'objet de la part des agents frontaliers, malgré l'existence du RCS dans la Communauté d'Afrique de l'Est.

(le FEAO, par exemple, avec ses facilités pour les femmes), ou encore se concentrer sur ce qui les motive au premier chef. Les changements dus à la pandémie de COVID19 débouchent parfois sur des solutions pragmatiques (l'organisation et le regroupement par exemple) pour poursuivre le commerce transfrontalier à petite échelle ([Mvunga and Kunaka 2021](#)). Ces évolutions pourraient relancer des activités envisagées dans le cadre du programme FEAO, telles que le regroupement des marchandises par les commerçants, puisque le transport semble essentiel à une amélioration de la situation des femmes, au même titre que d'autres infrastructures et d'autres équipements comme les toilettes. La recherche de solutions technologiques a aussi le vent en poupe, ce qui peut s'avérer pertinent pour un programme d'appui comme le FEAO.⁶⁷

L'examen de ces approches indirectes fait ressortir trois éléments. Premièrement, le commerce est motivé par l'arbitrage, et le CIT peut s'avérer utile pour le consommateur tant que les écarts de prix restent importants. Il peut surtout apparaître comme un canal de distribution plus efficace face aux changements du marché, en raison de la plus grande réactivité des commerçants ([Kahiya et Kadirov 2020](#)). Deuxièmement, le fonctionnement global de l'appareil d'État et l'ensemble des relations entre l'État et la société doivent être pris en compte pour réglementer efficacement le CIT. Il s'agit là d'une entreprise de longue haleine. Troisièmement, l'existence d'une économie informelle florissante est symptomatique d'un manque de transformation économique ; celle-ci est clairement liée à la dynamique de l'économie politique et bel et bien l'un des éléments moteurs des écarts de prix au travers de la politique industrielle, des subventions et de la protection.

Les constatations que nous avons pu rassembler laissent pour le moins à penser que les décideurs politiques devraient interagir avec le CIT sur la base de la situation et du recueil d'éléments probants propres à chaque frontière. Une analyse contextuelle de l'économie politique pourra révéler des facteurs susceptibles d'expliquer la motivation des acteurs et le type d'interactions frontalières qui en résulte, et donc indiquer le sens vraisemblable du changement induit par les interventions politiques et les produits probables des compromis trouvés par les divers acteurs/parties prenantes.

⁶⁷ Des pays comme le Ghana et le Nigeria ont pris diverses mesures afin de faciliter les paiements numériques ([Megersa 2020](#)). Au Togo, les transferts numériques en espèces ont été étendus aux travailleurs informels. Voyez [Digital platforms have been a boon for social assistance in African countries during the pandemic](#), Quartz Africa, 9 septembre 2020.

Bibliographie

- Afreximbank. 2020. [African Trade Report 2020: Informal Cross-Border Trade in Africa in the Context of the AfCFTA](#). African Export-Import Bank.
- Afrika, J-G.K. and Ajumbo, G. 2012. [Informal Cross Border Trade in Africa: Implications and Policy Recommendations](#). Africa Economic Brief. Volume 3, Issue 10, November 2012
- Andrews, A, Pitchett, L., and Woolcock, M. eds. 2017. [Building State Capability: Evidence, Analysis, Action](#), open access, Oxford University Press, 2017.
- Apiko, P., Woolfrey, S., and Byiers, B. 2020. [The promise of the African Continental Free Trade Area \(AfCFTA\)](#). ECDPM Discussion Paper No. 287. Maastricht: European Centre for Development Policy Management.
- Assanvo, W., Dakono, B., Thérout-Bénoni, L.A. et Maïga, I. 2019. [Extrémisme violent, criminalité organisée et conflits locaux dans le Liptako-Gourma](#). Rapport sur l’Afrique de l’Ouest, 26 décembre 2019. Institute of Security Studies.
- AWDF. 2017. [Futures Africa: Trends for Women by 2030](#). Accra: African Women’s Development Fund.
- Balineau, G., Bauer, A., Kessler, M., and Madariaga, N. eds., 2021. [Food Systems in Africa: Rethinking the Role of Markets](#), accès libre, Agence française de développement et Banque mondiale, 2021.
- Banque mondiale. 2016. [Summary of the Pilot Project for the Promotion of Small-Scale Trade in Africa](#). Report No: ACS17578, 22 June 2016.
- Banque mondiale. 2020. [Programme FEAO – Enquête sur le commerce transfrontalier à petite échelle – Résumé analytique](#). Washington DC : Banque mondiale. Version anglaise complète [ici](#).
- Banque mondiale. 2020a. [Zone de libre-échange continentale africaine : effets économiques et redistributifs](#). Washington, DC : Banque mondiale.
- Benjamin, N., and Mbaye, A.A. 2020. [The informal sector in francophone Africa: The other side of weak structural transformation](#). Africa Growth Initiative. Brookings Institute.
- Benjamin, N., Golub, S., and Mbaye, A.A. 2015. [Informality, Trade Policies and Smuggling in West Africa](#). Journal of Borderlands Studies, 30(3), 2015.
- Bouët, A., Cissé, B., and Traoré, F. 2020. [Informal cross-border trade in Africa](#). In “Africa agriculture trade monitor 2020”. Bouët, A., Sunday P.O. and Chahir, Z. (eds.). Chapter 5, pp. 119-148. Accès libre, Washington, DC: International Food Policy Research Institute (IFPRI).
- Bouët, A., Pace, K. and Glauber, J. 2018. [Informal Cross-Border Trade in Africa. How Much? Why? And What Impact?](#) IFPRI Discussion Paper 01783. December 2018.
- Brenton, P., Dihel, N., Hoppe, M., Soprano, C. 2014. [Improving Behaviour at Borders to Promote Trade Formalization: The Charter for Cross-Border Traders](#), Banque mondiale.
- Brenton, P., Gamberoni, E., Sear, C. eds. 2013. [Women and Trade in Africa : Realizing the Potential](#). Accès libre, Washington, DC : Banque mondiale.
- Byiers, B. and Vanheukelom, J. 2014. [The Political Economy of Transport Reforms in the Abidjan Ouagadougou Corridor](#).
- Cantens, T. 2012. [Informal Trade Practices](#). OMD Research Paper No. 22, Organisation mondiale des douanes.
- Cantens, T. and Raballand, G. 2017. [Cross-Border Trade, Insecurity and the Role of Customs: Some Lessons from Six Field Studies in \(Post-\)Conflict Regions](#). ICTD Working Paper 67. International Centre for Tax and Development.
- Cantens, T., Ireland, R., and Raballand, G. 2015. [Introduction: Borders, Informality, International Trade and Customs](#). Journal of Borderlands Studies, 30:3, 365-380.
- CCI. 2021. [Launch of eTradeHubs to simplify trade processes for woman small business owners in AfCFTA](#). 27 mai.

-
- CEDEAO. 2012. [Le commerce dans la zone de libre-échange de la CEDEAO : les règles du Schéma de libéralisation des échanges de la CEDEAO pour les commerçants](#). Abuja : Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest.
- CEDEAO. 2015. [Plan d'action de la CEDEAO sur le genre et le commerce 2015-2020](#). Abuja : Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest.
- CEDEAO. 2016. [The Common External Tariff: Structure, Benefits, Challenges and the Way Forward of the CET](#). Abuja : Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest.
- CEDEAO. 2018. [Trade Experts review Regional AID for Trade Strategy](#).
- Chawla, S. 2017. [Informal yet Disciplined? Thai government policies on street food vendors of Yoawarat Road, Bangkok](#).
- Chivunga, M. and Tempest, A. 2020. [Digital Disruption in Africa: Mapping Innovations for the AfCFTA in Post-COVID Times](#). Occasional Paper 317, January 2021. Johannesburg: South African Institute of International Affairs.
- CNUCED. 2015. [République du Mali. Étude diagnostique sur l'intégration du commerce](#).
- CNUCED. 2019. [Borderline: Women in informal cross-border trade in Malawi, the United Republic of Tanzania and Zambia](#). Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement
- COMESA. 2021. [Eoi: To conduct analytical review of the current threshold of the simplified trade regime \(STR\)](#).
- Croke, K., Mora, M.E.G., Goldstein, M., Mensah, E., and O'Sullivan, M. 2020. [Up before dawn: Experimental Evidence from a Cross-Border Trader Training at the Democratic Republic of Congo–Rwanda Border](#). Policy Research Working Paper 9123. Washington DC : Banque mondiale.
- CSAO/OCDE. 2021. [Transformations des systèmes alimentaires au Sahel et en Afrique de l'Ouest : implications pour les populations et les politiques](#). Maps and facts, n° 4, avril 2021.
- ENDA-CACID et OSIWA. 2021. [Évaluation des effets de la pandémie de la Covid-19 sur la circulation des marchandises et des personnes sur les corridors de l'Afrique de l'Ouest](#). ENDA CACID, OSIWA, 2021.
- Escribano, A., Guasch, J.L., and Pena, J. 2009. [Assessing the Impact of Infrastructure Quality on Firm Productivity in Africa Cross-Country Comparisons Based on Investment Climate Surveys from 1999 to 2005](#). Working Paper 09-86, Economic Series (49), Departamento de Economía, Universidad Carlos III de Madrid.
- FAO et UA. 2018. [Ne laisser personne de côté: Autonomiser les femmes rurales africaines pour relever le défi faim zéro et assurer une prospérité partagée](#). Organisation pour l'agriculture et l'alimentation, Union africaine.
- Fox, L., and Gandhi, D. 2021. [Youth employment in sub-Saharan Africa Progress and prospects](#). Africa Growth Initiative, Working Paper 28. Brookings Institute.
- Frowd, P. 2021. [Borderwork Creep in West Africa's Sahel](#). Geopolitics, DOI: [10.1080/14650045.2021.1901082](#)
- Fundira, T. 2018. [Informal Cross-Border Trading: Review of the Simplified Trade Regimes in East and Southern Africa](#). Tralac Trade Brief No. US18TB03/2018 March 2018.
- Gallien, M. 2018. [Understanding Informal Economies in North Africa From Law and Order to Social Justice](#). Berlin: Friedrich-Ebert-Stiftung.
- Gallien, M., and Weigand, F. 2021. [Channeling Contraband: How States Shape International Smuggling Routes](#). Security Studies, 30:1, 79-106.
- Gallien, M., Moore, M., and van den Boogaard, V. 2021. [Taxing the Informal Economy is not a Silver Bullet for Financing Development – or the Covid-19 Recovery](#). ICTD Summary Brief 24. International Centre for Tax and Development.
- Grätz, T. 2011. [Gold Trading Networks and the Creation of Trust: A Case Study from Northern Benin](#). Africa 74(2): pp 146-172.

-
- Guéniat and White. 2015. [A Golden Racket: The True Source of Switzerland's "Togolese" Gold](#). A Berne Declaration Investigation, September 2015.
- Heinrich, J. eds. 2020. *The WEIRDest People in the World: How the West became psychologically peculiar and particularly prosperous*. Farrar, Straus and Giroux.
- Hickey, S. 2011. [The politics of social protection: what do we get from a 'social contract' approach?](#) Working Paper No. 216, July 2011.
- Inter-réseaux. 2021. [Savoirs féminins: Quelle contribution à la sécurité alimentaire ?](#) Grain de Sel N° 80. La revue d'Inter-réseaux Développement rural. 2021 # 1
- IUCN. 2019. [L'écologie politique du mercure dans le secteur de la mine artisanale et à petite échelle \(MAPE\) d'or au Burkina Faso](#). Par l'Alliance pour une mine responsable (ARM) et l'Association de gestion des ressources naturelles et de la faune de la Comoé-Léraba (AGEREF/CL). Country/regional report series on the political ecology of mercury within the artisanal and small-scale gold sector. National Committee of the Netherlands (IUCN).
- Jónsson. 2019. [The Need to Travel: Malian Women Shuttle Traders, Autonomy and \(Mis\)trust in Neoliberal Dakar](#). Africa 89 (4). pp. 739-758.
- Joshi, A., Prichard, W., and Heady, C. 2014. [Taxing the Informal Economy: The Current State of Knowledge and Agendas for Future Research](#). The Journal of Development Studies, 50:10, 1325-1347.
- Kahariri, M.W. 2016. [The Implication of Simplified Trade Regime on Informal Cross-Border Trade among Small-Scale Traders in Namanga](#). Master's Thesis. Institute of Development Studies, University of Nairobi. T51/96971/2016.
- Kahiya, E. and Kadirov, D. 2020. *Informal Cross Border Trade as a Substratum Marketing System: A Review and Conceptual Framework*. Journal of Macromarketing. 2020;40(1):88-109. Doi:10.1177/0276146719897115
- Karkare, P. 2020. [Understanding the use and trade of toxic chemicals in artisanal gold mining: The case of Burkina Faso](#). Briefing Note No. 125. Maastricht: European Centre for Development Policy Management.
- Kelleher, F. 2020. [African Feminist Futures: Macroeconomic Pathways](#). Bread & Butter Series: African Feminist Reflections on Future Economies (4). African Women's Development Fund.
- Koniordos, S. eds. 2016. *Networks, Trust and Social Capital: Theoretical and Empirical Investigations from Europe*. Routledge.
- Koroma, S., Nimarkoh, J., You, N., Victor Ogalo, R., Owino, B. 2017. [Formalization of informal trade in Africa. Trends, experiences and socio-economic impacts](#). Office regional pour l'Afrique de la FAO.
- Liverpool-Tasie, L.S.O., Reardon, T., and Belton, B. 2021. ["Essential non-essentials": COVID-19 policy missteps in Nigeria rooted in persistent myths about African food supply chains](#). Applied Economics Perspectives and Policy (43) pp 205–224.
- Logan, C., and Katenda, L.M. 2021. [African citizens' message to traditional leaders: Stay in development, stay out of politics](#). Afrobarometer Dispatch No. 443 | 21 April 2021.
- Luke, D., Masila, G., and Sommer L. 2020. [Luke et al., 2020 Informal traders: A balancing act of survival](#). Commission économique pour l'Afrique des Nations Unies, African Trade Policy Centre, East African Grain Council.
- Macheng, C.L. 2021. [Women without borders: What the AfCFTA can do for Botswana's informal cross border traders](#). Africa Portal.
- Mbaye, A.A, and Gueye, F. 2018. [Labor Markets and Jobs in West Africa](#). AfDB Working Paper Series No. 297. Abidjan : Banque africaine de développement.
- Megersa, K. 2020. [The Informal Sector and COVID-19 in Sub-Saharan Africa](#). Knowledge, evidence and learning for development, Institute for Development Studies.
- Mixed Migration Centre [MMC]. 2019. [Navigating borderlands in the Sahel Border security governance and mixed migration in Liptako-Gourma](#). MMC Research Report November 2019.

-
- Mvondo, J.P., Annoussamy, S., Chaintreau, M., Gonnet, L., Gueye, M., Sadio, I. 2021. [Numérisation du paiement des travailleurs pour la relance économique et le travail décent. Exemple du Sénégal](#) Better than Cash Alliance, Banque Mondiale, Agence nationale des statistiques et de la démographie du Sénégal. Avril 2021.
- Mvunga N. and Kunaka C. 2021. [Eight Emerging Effects of the COVID-19 Pandemic on Small-Scale Cross-Border Trade in the Great Lakes Region](#). Equitable growth, finance and institutions notes. Banque mondiale.
- Nations Unies. Commission économique pour l'Afrique. 2020. [Faciliter le commerce transfrontalier par la coordination de la riposte africaine au COVID-19](#). Addis-Abeba. © NU. CEA
- Nixon, H.A.D., Menocal, A.R., Zúñiga, N., Bhattacharya, D., Fuad, S.M., Hassan, I., Iwuamadi, K.C., Rezbana, U.S., and Yusuf, S. 2018. [Local governance, decentralisation and corruption in Bangladesh and Nigeria](#). Synthesis Report. Overseas Development Institute, Centre for Policy Dialogue, and Centre for Democracy and Development under the Anti-Corruption Evidence Programme.
- North, Douglass A. 1990. *Institutions, Institutional Change and Economic Performance* (New York: Cambridge University Press).
- Nugent, P. 2009. [Sizing up Asymmetry: State Logics and Power Dynamics in the Senegambian and Ghana-Togo Borderlands](#). Article non publié présenté à "Borderlands Theory in Africa", conférence annuelle d'Africa Borderlands Research Network (ABORNE), Witwatersrand University, 2010.
- OCDE/CSAO. 2017. [Coopération transfrontalière et réseaux de gouvernance en Afrique de l'Ouest](#). Cahiers de l'Afrique de l'Ouest. Éditions OCDE, Paris.
- OCDE/CSAO. 2019. [Femmes et réseaux marchands en Afrique](#). Cahiers de l'Afrique de l'Ouest. Éditions OCDE, Paris.
- OIM. 2018. [Rapport d'évaluation des communautés frontalières : frontière Sénégal/Mali -- Sénégal/Guinée Conakry](#). Mai 2018. Dakar : Organisation internationale pour les migrations.
- OIT. 2014. [La transition de l'économie informelle vers l'économie formelle](#). Rapport V (1), Conférence internationale du travail, 103^{ème} session. 2014.
- OIT. 2020. [Diagnostic de l'économie informelle au Sénégal](#).
- Olayiwola, W. 2020. [Governing the Interface between the African Continental Free Trade Area and Regional Economic Communities Free Trade Areas: Issues, Opportunities and Challenges](#). Commission économique pour l'Afrique des Nations Unies.
- OMC. 2017. Examen des politiques commerciales. [Rapport des pays membres de l'Union économique des et monétaire ouest-africaine](#). WT/TPR/G/362
- Quedraogo, L.S., and Mundler P. 2019. [Local Governance and Labor Organizations on Artisanal Gold Mining Sites in Burkina Faso](#). MDPI Faculty of Agriculture and Food Sciences, Department of Agri-Food Economics and Consumer Sciences, Université Laval, Canada.
- PNUD. 2019. [Mesurer les répercussions économiques de l'extrémisme violent à l'origine du terrorisme en Afrique](#). Programme des Nations Unies pour le développement.
- Programme alimentaire mondial. 2016. [Gender and Markets in West Africa](#). Secondary Data Review. Regional Office Dakar: World Food Programme and USAID.
- Quak, E, and Flynn, J. 2019. [Private Sector Development Interventions and Better Quality Job Creation for Youth in Africa](#). Linking business performance with productivity growth and sustainable job creation. Evidence Synthesis Paper. Institute of Development Studies.
- Resnick, D. 2019. [The Politics of Crackdowns on Africa's Informal Vendors](#). Comparative Politics, Volume 52, Number 1, October 2019, pp. 21-51.
- Saana consulting. 2016. [Commerce informel dans les zones frontalières du Burkina Faso, de la Côte d'Ivoire, du Ghana et du Togo](#). Rapport de la 2^{ème} étape ATWA, 3^{ème} partie.

-
- Saana consulting. 2016a. [Analyse d'économie politique des secteurs portuaire et du transport](#). Rapport de la 2^{ème} étape ATWA, 2^{ème} partie.
- Scheiterle, L. and Birner, R. 2020. [The Myth of the Market Queens: A Case Study of Women and Power in Ghanaian Markets](#). Project: Improving food security in Africa through increased system productivity of biomass-based value webs (BiomassWeb).
- Seydou, A. 2021. [Corruption, mistrust, and praise? Assessing governments' management of the COVID-19 pandemic in West Africa](#). Afrobarometer Dispatch No. 439 | 7 April 2021.
- Shaw, M., and Reitano, T. 2014. [People's perspectives of organised crime in West Africa and the Sahel](#). ISS Paper 254, Institute for Security Studies.
- Sidibe, A.M, Kadetz, P.I. and Hesketh, T. 2020. [Factors Impacting Family Planning Use in Mali and Senegal](#). MDPI. International Journal of Environmental Research and Public Health.
- Siu, J. 2019. [Trade costs, trade facilitation, and formalisation of trade Evidence from one-stop-border-posts in Uganda](#). IGC Working Paper F-43435-UGA-1. The International Growth Centre.
- Thioub, I., Diop, M.C. and Boone, C. 1998. [Economic Liberalisation in Senegal: Shifting Politics of Indigenous Business Interests](#). African Studies Review Vol. 41, No. 2 (Sep., 1998), pp. 63-89.
- Tondel, F., D'Alessandro, C., Hathie, I., and Blancher, C. 2020. [Rice trade and value chain development in West Africa: An approach for more coherent policies](#). ECDPM Discussion Paper 283. Maastricht: European Centre for Development Policy Management.
- Torres, C. and van Seters, J. 2016. [Overview of trade and barriers to trade in West Africa: Insights in political economy dynamics, with particular focus on agricultural and food trade](#). ECDPM Discussion Paper 195. Maastricht: European Centre for Development Policy Management.
- UEMOA. 1999. [Décision n° 01/99/COM/UEMOA portant agrément de produits industriels au bénéfice de la Taxe Préférentielle Communautaire \(TPC\)](#). Commission de l'Union économique et monétaire ouest-africaine (UEMOA).
- UEMOA. 2019. [Enquête régionale intégrée sur l'emploi et le secteur informel](#) (ERI-ESI, 2017-2018) Rapport de synthèse régionale dans les États membres de l'Union économique et monétaire ouest-africaine (UEMOA), 2017-2018.
- UIT. 2019. [Measuring digital development Facts and figures 2019](#). Union internationale des télécommunications.
- Union africaine. 2018. [Accord portant création de la zone de libre-échange continentale africaine](#). Union africaine.
- Union africaine. 2021. [The AfCFTA promises to unlock the potential for African women to move from micro to macro businesses](#) Communiqué de presse de l'Union africaine.
- Urban Food Plus. 2020. [Trading Food across West African Borders](#). Video available at <https://univideo.uni-kassel.de/video/Trading-Food-across-West-African-Borders-full-version/9f8eee1ab23e865b6476ce5a4d7eae19>
- van den Boogaard, V., Prichard, W. and Jibao, S. S. 2018. *Norms, Networks, Power, and Control: Understanding Informal Payments and Brokerage in Cross-Border Trade in Sierra Leone* (February 2018). ICTD Working paper 74, disponible sur SSRN: <https://ssrn.com/abstract=3149427> or <http://dx.doi.org/10.2139/ssrn.3149427>
- Vanheukelom, J., Byiers, B., Bilal, S., and Woolfrey, S. 2016. [Political Economy Of Regional Integration In Africa: What Drives and Constrains Regional Organisations?](#) Synthesis Report. Maastricht: European Centre for Development Policy Management.
- Winters, M.S., and Conroy-Krutz, J. 2021. [Preferences for traditional and formal sector justice institutions teo address land disputes in rural Mali](#). World Development, Volume 142, 2021.

À propos de l'ECDPM

Le Centre européen de gestion des politiques de développement (ECDPM) est un centre indépendant de réflexion et d'action œuvrant dans le domaine de la coopération internationale et des politiques de développement en Europe et en Afrique.

Depuis 1986, notre équipe fournit des recherches et des analyses, des conseils et un soutien pratique aux décideurs politiques ainsi qu'aux professionnels à travers l'Europe et l'Afrique pour favoriser des politiques efficaces au service d'un développement global, durable et inclusif.

Nos principaux domaines de travail incluent :

- Affaires extérieures européennes
- Institutions africaines
- Sécurité et résilience
- Migration
- Systèmes alimentaires durables
- Finance, commerce et investissement
- Intégration régionale
- Engagement du secteur privé

Pour plus d'informations, visitez www.ecdpm.org

Cette publication a été commandée et financée par le gouvernement néerlandais pour soutenir le programme de facilitation des échanges en Afrique de l'Ouest avec la CEDEAO et l'UEMOA, ainsi que ses partenariats plus larges en Afrique de l'Ouest. Elle a également bénéficié du soutien structurel des partenaires institutionnels de l'ECDPM : Autriche, Belgique, Danemark, Estonie, Finlande, Irlande, Luxembourg, Pays-Bas et Suède.

ISSN1571-7577

ecdpm

Making policies work

HEAD OFFICE
SIÈGE
Onze Lieve Vrouweplein 21
6211 HE Maastricht
The Netherlands *Pays Bas*
Tel +31 (0)43 350 29 00
Fax +31 (0)43 350 29 02

BRUSSELS OFFICE
BUREAU DE BRUXELLES
Rue Archimède 5
1000 Brussels *Bruxelles*
Belgium *Belgique*
Tel +32 (0)2 237 43 10
Fax +32 (0)2 237 43 19

info@ecdpm.org
www.ecdpm.org
KvK 41077447